

Hiver 2025-26

Numéro 172

*Le Petit*

# AIGULINOIS

— BULLETIN MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-AIGULIN —

> **DOSSIER** : BILAN DU MANDAT  
ET VŒUX DU MAIRE

*Meilleurs*  
**VOEUX**

[www.saint-aigulin.fr](http://www.saint-aigulin.fr)

P.6  
**UN CALENDRIER  
DE L'AVENT GÉANT**

P.9  
**NOS MARCHÉS  
HEBDOMADAIRES**

P.21  
**LE PETIT MUSÉE :  
LA VIE D'AUTREFOIS**



# ÉDITO



hères habitantes, chers habitants,

En ce début d'année 2026, je vous adresse mes vœux les plus sincères de bonheur, de santé et de sérénité. Que cette nouvelle année vous apporte accomplissement et joies partagées.

Cette année 2026 revêt pour moi une dimension toute particulière. Après mûre réflexion, j'ai pris la décision de ne pas solliciter un nouveau mandat lors des prochaines élections municipales. Cette décision, aussi difficile soit-elle, est mûrement réfléchie. Il est temps pour moi de passer le relais à une nouvelle génération d'élus qui porteront, j'en suis convaincue, notre commune vers de nouveaux horizons.

Ce choix n'est en rien un renoncement, mais au contraire l'expression d'une conviction profonde : la démocratie locale se nourrit du renouvellement, des idées nouvelles et de l'engagement de citoyens venus d'horizons divers.



*Passer  
le relais  
à une nouvelle  
génération  
d'élus*



Je tiens à adresser mes remerciements les plus chaleureux à tous ceux qui ont contribué à faire vivre notre commune tout au long de ces années.

Mes sincères remerciements aux bénévoles et aux associations locales qui constituent le cœur battant de Saint-Aigulin.

Je tiens à remercier chaleureusement l'ensemble des élus municipaux qui, avec conviction et détermination, travaillent au quotidien pour le bien-être de tous.

Je souhaite également adresser mes remerciements les plus sincères à nos agents municipaux. Leur professionnalisme, leur disponibilité et leur sens du service public sont des appuis essentiels pour les élus dans l'exercice de leurs missions.

Chers habitants de Saint-Aigulin, l'année 2026 s'ouvre devant nous, pleine de promesses et d'opportunités. Elle sera pour moi l'occasion d'achever le mandat que vous m'avez confié avec la même détermination et le même engagement qui m'ont animés jusqu'à présent. Cette confiance a été pour moi un honneur, mais aussi une responsabilité que j'ai toujours portée avec

sérieux, engagement et respect. Je vous en suis profondément reconnaissante. 2026 sera surtout l'année où s'écrira une nouvelle page de l'histoire de notre commune, où vous choisirez celles et ceux qui porteront les destinées de notre commune pour les six prochaines années.

Quelle que soit la future équipe municipale, je forme le vœu que trois valeurs continuent de guider l'action publique à Saint-Aigulin :

- L'engagement au service de l'intérêt général et de la participation démocratique
- La solidarité pour que personne ne se sente isolé ou abandonné
- Le respect de chacun, fondement du vivre-ensemble et du dialogue

Je suis profondément optimiste pour l'avenir, notre commune possède des atouts considérables : un tissu associatif dynamique, des habitants engagés, un cadre de vie préservé et un esprit de solidarité remarquable.

Je sais que parmi vous se trouvent les futurs élus qui sauront relever les défis de demain. À celles et ceux qui franchiront le pas, je dis ma gratitude anticipée. Vous incarnerez la vitalité de notre démocratie locale.

**À tous les habitants : participez nombreux au scrutin !  
Votre vote est précieux, il est l'expression de votre attachement à la démocratie et à notre commune.**

Bonne et heureuse année 2026 à toutes et à tous !

Brigitte QUANTIN  
Maire de Saint-Aigulin

# SOMMAIRE



## N°172

Bulletin Municipal d'Informations  
de la mairie de Saint-Aigulin  
1 rue Victor Hugo  
17360 SAINT-AIGULIN  
Tél. : 05.46.04.80.16  
Fax : 05.46.04.88.13

### Ouverture de la Mairie :

Du lundi au vendredi  
de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30  
Fermée le samedi

### Courriel :

contact@saint-aigulin.fr

### Visitez notre site :

www.saint-aigulin.fr  
Saint-Aigulin-Demain

### Directeur de la publication :

Brigitte Quantin

### Rédaction :

Anne Dribault

### Comité de lecture :

Charline Carré  
Hélène Legendre  
Claude Garnier

### Maquette, mise en page

### et impression :

Studio KEVART - Saint-Aigulin

### Crédits photos :

Couverture : Nataniel Halberstam  
Dépôt légal : n°1217 à parution

### Le Petit Aigulinois

est distribué dans toutes les  
boîtes aux lettres.

Si vous ne le recevez pas,  
contactez le service information  
au : 05.46.04.80.16

Vous pouvez aussi le télécharger  
sur le site de la mairie :

www.saint-aigulin.fr

ou flashez ce code :



Nous remercions toutes les  
personnes qui ont collaboré à  
l'édition de ce bulletin.

Malgré tous nos soins apportés à  
cette brochure, des erreurs ont  
pu se glisser, merci de bien  
vouloir nous en excuser. Sous  
réserve d'erreurs typographiques.

*En fonction des impératifs  
communaux, (délai, espaces  
disponibles, etc.) le rédacteur en  
chef se réserve le droit de  
modifier, raccourcir, ou ne pas  
publier, les textes qui lui  
parviennent.*

**Parution du prochain numéro :**  
Janvier 2026



## 4 DOSSIER

Bilan du mandat : 2020-2026

et Vœux de la Municipalité :

Des actions structurantes au service de Saint-Aigulin



## 6 NOTRE COMMUNE

Octobre Rose / Un Calendrier de l'Avent Géant

La Micro-Folie revient en avril

Développement économique

Nos marchés hebdomadaires

Nouveau commerce : Ouverture d'un Proxi Super

Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) / Point sur le PLU

Résumés des Conseils Municipaux



## 20 VIE LOCALE

Déco de Noël : Merci aux petits lutins

Le petit musée de Didier : La vie d'autrefois

Patrimoine local#2 : Parlez-vous gabaye ?

École élémentaire Jean Ferrat

Collège Bernard Roussillon

Un nouvel infirmier au Cabinet médical

Cérémonie du 11 novembre



## 25 VIE ASSOCIATIVE

L'ADMR en action

Pas et Galop / AHRSA

Alliance Saint-Aigulinoise

Asteur Poker

Butterfly Cheer

L'AMSA-Rockschool

Ensemble vocal de la Dronne

30 **VIE PRATIQUE**

32 **AGENDA**

## VOS ÉLUS VOUS REÇOIVENT ...

**PERMANENCES DU MAIRE** sur rendez-vous au **05.46.04.80.16**

■ Brigitte QUANTIN

**PERMANENCES DES ADJOINTS** sur rendez-vous au **05.46.04.80.16**

■ Christophe BONNIN

■ Anne DRIBAUT

■ Yves REIGNER

**DES CONSEILLERS DÉLÉGUÉS** sur rendez-vous au **05.46.04.80.16**

■ Dany CELLIER

■ Jacky GARD

■ Jacques JULLIEN

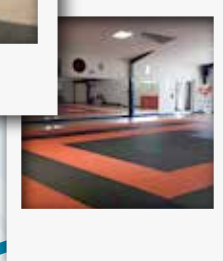
■ Patrice PELET

■ Philippe PERNA

## BILAN DU MANDAT

... 2020 2021 2022 2023 2024 2025 2026 ...

**96%**  
du projet  
de mandat  
réalisé



**Depuis 2020 :  
un mandat, des actions !**

**UNE COMMUNE QUI BOUGE**

## BILAN DU MANDAT

# Mandature 2020–2026 : Des actions structurantes au service de Saint-Aigulin



La mandature 2020–2026 aura été marquée par un contexte exceptionnel, fait de crises successives et de fortes incertitudes. Malgré cela, la municipalité a poursuivi une action constante au service du territoire, en s'appuyant sur la solidarité locale, la rigueur de gestion et une volonté affirmée d'investir pour l'avenir de Saint-Aigulin.

### UNE COMMUNE RÉSILIENTE ET SOLIDAIRE

Dès 2020, face à la crise sanitaire, la commune a su s'organiser rapidement pour accompagner les habitants les plus fragiles, soutenir les initiatives solidaires et maintenir le lien social. Cet esprit collectif s'est prolongé tout au long de la mandature, notamment à travers l'engagement associatif et citoyen, fortement soutenu par la municipalité.

### DES INVESTISSEMENTS MAÎTRISÉS ET STRUCTURANTS

Sur la période 2020–2026, **5,6 millions d'euros d'investissements** ont été réalisés au bénéfice de la commune. Deux emprunts ciblés ont été contractés :

- 200 000 € pour la piscine,
- 150 000 € pour l'acquisition de l'ancien centre de secours et d'incendie.

Un audit financier mené par la DDFIP à l'été 2025 a confirmé la **bonne santé financière de la collectivité**, condition essentielle à la poursuite de projets ambitieux.

### DES PROJETS EN COURS ET EN DEVENIR

Plusieurs dossiers structurants ont été engagés ou poursuivis et arriveront à maturité dans les mois à venir :

- la **réfection de la place de la Victoire**,
- la **reconversion de l'ancien centre de secours et d'incendie**,
- les travaux à venir sur le **pont du Cherpe**, désormais autorisés et subventionnés,
- le projet de **résidence d'habitat inclusif** portée par **Habitat 17**,
- la **future gendarmerie**, dont la pose de la première pierre a marqué l'aboutissement de plus de dix ans de travail inter-communal.

Ces projets constituent des leviers majeurs pour l'attractivité, le cadre de vie et les services de proximité.

### UNE GESTION Tournée VERS L'AVENIR

La municipalité a également veillé à préparer l'avenir à travers des démarches structurantes : recensement de la population, soutien aux services publics, accompagnement des agents municipaux, valorisation de la jeunesse avec le Conseil municipal des jeunes, et maintien d'un dialogue constant avec les partenaires institutionnels.

À l'approche des prochaines élections municipales, cette mandature laisse une commune aux capacités financières solides, engagée et outillée pour permettre à la future équipe municipale de poursuivre le développement de Saint-Aigulin dans un esprit de continuité, de responsabilité et d'intérêt général.

## OCTOBRE ROSE

## La vente de pin's et de badges rassemble le village autour d'une belle cause



© J.-L.B.

La solidarité s'invite au cœur de notre village ! Pour la première fois, la municipalité a décidé cette année de soutenir l'action « Octobre Rose ».

Tout le mois d'octobre, la mairie, en collaboration avec le comité des fêtes, a lancé une vente de pin's et de badges. Une initiative chaleureusement relayée par les commerçants de Saint-Aigulin, qui ont répondu présents pour soutenir ce projet. Finalement, ce sont **près de 1 000€** qui ont été récoltés grâce à la mobilisation de chacun. Les bénéfices ont été entièrement reversés à l'**Institut Bergonié de Bordeaux**.

Au-delà de l'aspect caritatif, cette opération a créé un véritable moment de cohésion. Habitants, associations, élus et commerçants ont œuvré ensemble autour d'un objectif commun. Porter un pin's ou un badge devient alors bien plus qu'un simple geste : c'est un symbole de soutien, d'unité et de générosité.

## ANIMATIONS DE NOËL

## Un Calendrier de l'Avent Géant : 24 cases, 24 récits, une mémoire collective en partage



En décembre dernier, Saint-Aigulin a vécu une aventure inédite : l'ouverture de son premier « calendrier de l'avent géant », imaginé, conçu et animé par un collectif de bénévoles, d'associations et de passionnés d'histoire locale.

Pendant tout le mois de décembre, **24 cases** se sont ouvertes une à une, révélant chaque jour au public venu écouter, **une anecdote, un lieu, une personnalité, un bâtiment, un savoir-faire ou un souvenir** marquant de notre commune.

Un rendez-vous attendu, partagé, souvent émouvant, parfois drôle, toujours profondément enraciné dans l'histoire et la vie de Saint-Aigulin.

### UN CALENDRIER PAS COMME LES AUTRES

L'ambition de ce calendrier n'était ni celle d'une conférence, ni celle d'un simple événement festif.

Il s'agissait de **faire vivre la mémoire locale**, de la transmettre autrement :



- par la **mise en voix, la mise en scène, la musique**, l'oralité, l'image, le récit incarné.

Chaque samedi de décembre, de 11h à 12h, et lors de la clôture du mardi 23 décembre, la population a été invitée à découvrir les cases ouvertes dans une atmosphère volontairement ludique, rythmée, accessible à toutes les générations.

Un format vivant, inspiré à la fois du théâtre populaire, du journal télévisé, du conte et de la veillée d'autrefois.

### 24 THÈMES POUR RACONTER SAINT-AIGULIN

Au fil des jours, ce sont **toutes les strates de l'histoire locale** qui ont été convoquées :

- **Les ponts et les voies de passage**, du bac seigneurial au pont traversé par le méridien de Greenwich,
- **La Dronne**, ses affluents, ses légendes et ses paysages,
- **Les lavoirs**, témoins du travail quotidien et de la solidarité des quartiers,
- **Les fours à pain**, mémoire des usages collectifs et des veillées rurales,

## 07 DANS VOTRE COMMUNE



- **Les mottes castrales**, racines médiévales du territoire,
- **L'église Saint-Fort**, ses reconstructions, son orgue et son vitrail souvenir de la guerre 14-18,
- **Le monument aux morts** et la stèle tombale verticale encore visible,
- **Le théâtre Tony Poncet** et la présentation de la personnalité qui a donné son nom,
- **Les gares et le chemin de fer**, moteurs du développement industriel,
- **Nos casernes de gendarmerie et de pompiers** jusqu'à la relève de nos JSP,
- **Les industries locales** : chaussures, encaustiques, escaliers, maintenance industrielle,
- **Les vignes, le Cognac et le Pineau**, au cœur du cru des Bons Bois,
- **le commerce de la rue principale**, reflet d'une économie vivante et en mutation,
- **la dynamique sportive**, du football au cyclisme,
- **Notre île** et son histoire d'hier à aujourd'hui.
- **La Société Musicale, les majorettes et le folklore**, portés par des générations de bénévoles,
- **Le Kayak**, lieu singulier passé de l'abattoir à la scène musicale,
- **Les personnalités locales**, figures marquantes ou discrètes, qui ont façonné l'histoire de la commune au gré de leur patois charentais !

Autant de fragments qui, mis bout à bout, composent **un portrait sensible et collectif de Saint-Aigulin**.

### DES BÉNÉVOLES AU CŒUR DU PROJET

Ce calendrier n'aurait jamais vu le jour sans l'engagement remarquable de dizaines de bénévoles qui depuis le mois d'avril 2025 ont œuvré à ce travail collectif.

D'un côté, les **ateliers de création**, réunis dès le printemps, ont imaginé et fabriqué la structure du calendrier, les décors, les objets symboliques, dans un esprit proche de celui des « petits lutins » : patience, créativité, transmission et convivialité. De l'autre, **les associations locales**, les habitants, les témoins, les passionnés ont travaillé sur le contenu : recherches historiques, collecte de souvenirs, choix des objets, écriture des récits, préparation des prises de parole.

À leurs côtés, la troupe **NEPOMUCENE** a joué un rôle central. Avec beaucoup d'énergie, de rigueur et de bienveillance (et de patience !), elle a su mettre en cohérence les textes, rythmer les temps, guider les intervenants, transformer chaque ouverture de case en un véritable moment de spectacle populaire. Un travail de mise en scène patient et exigeant, au service des histoires racontées et de celles et ceux qui les portaient.

### UNE MÉMOIRE VIVANTE, TOURNÉE VERS L'AVENIR

Au-delà de l'événement, ce Calendrier de l'Avent Géant a montré une chose essentielle : **nos territoires ruraux sont riches** — riches de savoir-faire, de mémoire, d'engagement, de créativité et de liens humains.

En racontant hier, nous avons surtout parlé d'aujourd'hui. Et en créant ensemble cette aventure collective, nous avons, sans doute, commencé à écrire **l'histoire de demain**.

Un immense merci à toutes celles et ceux qui ont donné de leur temps, de leur voix, de leur énergie et de leur cœur pour faire de ce mois de décembre un moment à part dans la vie de notre commune.

Anne Dribault

Adjointe au Maire de Saint-Aigulin

## CULTURE POUR TOUS

# La Micro-Folie des 3 Monts revient en avril



Depuis bientôt deux ans, la **Micro-Folie des 3 Monts de la Haute Saintonge** vient enrichir l'offre culturelle et de loisirs des bibliothèques des Trois Monts.

Elle s'installera de nouveau à la médiathèque de Saint-Aigulin à partir du **7 avril pour 3 mois (jusqu'au 4 juillet)**. De l'Égypte antique à la conquête spatiale plus de 5000 œuvres de musées du

monde entier vous attendent. Vous pourrez toujours visiter Pompéi, Notre-Dame de Paris ou découvrir une épave en

compagnie des dauphins grâce aux casques de réalité virtuelle de dernière génération. L'offre s'est enrichie avec la visite de l'Opéra Garnier, de nombreux musées régionaux dont le musée Napoléon de l'Île d'Aix, de nouvelles visites sous-marines, et plus encore. Après La Traviata, l'année dernière, ce sont les enfants qui profiteront cette année du Carnaval des Animaux par le théâtre national de Bretagne. De la découverte des impressionnistes, à la peinture de Frida Kahlo, en passant par les ateliers Micro-Artistes les animations seront nombreuses et variées cette année encore. Toutes les visites ou activités organisées à la Micro-Folie, ateliers enfants, conférences, etc. sont ouvertes à tous !

**Vous pouvez suivre toute l'actualité de la Micro-Folie sur :** [facebook.com/microfoliedes3monts/](https://facebook.com/microfoliedes3monts/) [instagram.com/microfoliedes3monts/](https://instagram.com/microfoliedes3monts/) [saint-aigulin.fr/](https://saint-aigulin.fr/) ou **panneau Pocket**

**Renseignements : 06 70 62 89 01**

**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE****Plus d'un an à Saint-Aigulin pour accompagner les acteurs économiques**

© Pascal Oubévairec

Arrivé depuis septembre 2024 sur la commune, **Daniel LOUINEAU le Manager de Commerce**, partagé avec les mairies de Montguyon et de Montendre a pu travailler sur plusieurs projets et missions.

Le Manager de commerce a participé à mettre en place des solutions comme par exemple l'aide à l'installation. Cette aide est attribuée à toute activité commerciale n'existant pas déjà sur le secteur du centre-ville. Il faut la considérer comme un soutien dès le début de l'activité du porteur de projet. A ce jour, deux commerçants ont pu en bénéficier.

L'accompagnement des porteurs de projet est au cœur de ses missions : Que cela soit par l'aide à la compréhension de documents administratifs, la mise en réseau avec des parties prenantes du développement économique comme les chambres consulaires, des conseils sur la communication, le soutien du projet au nom de la commune lors de Comité d'Agrément d'Initiative Charente-Maritime.

La semaine commerciale de mai et la quinzaine commerciale de septembre-octobre ont proposé chacune à des milliers de participants sur le bassin de vie, 2 000 euros à gagner en bon d'achat pour la première et 2 150 euros pour la deuxième.

Chaque commerçant a été contacté pour qu'il participe à cette démarche. L'intérêt était de soutenir le tissu économique local ainsi que de donner du pouvoir d'achat aux administrés et habitants du bassin de vie.

A ce jour, il y a eu une vingtaine de portraits des acteurs économiques de Saint-Aigulin qui ont été publiés sur le

Facebook communal. A partir de ces portraits, les habitants du bassin de vie apprennent à connaître ceux qui créent de la richesse sur la commune.

Afin d'éviter qu'il y ait des cellules commerciales vacantes, un recensement de ces dernières a été effectué, en ayant comme objectif d'inviter les bailleurs à rénover leurs biens.

Enfin, sur les différentes actions tricomunales, engagées entre les mairies de Saint-Aigulin, Montguyon et Montendre, nous pourrions n'en retenir qu'une seule : la réunion de présentation d'un groupement d'employeurs. Cet outil permet de mutualiser des salariés sur le territoire auprès de plusieurs entreprises. Ces mêmes salariés sont des habitants qui restent avec leurs familles sur le territoire, ce qui bénéficie aux écoles et associations de la commune.



**Si vous avez un projet commercial et/ou économique, n'hésitez pas à le contacter via l'adresse mail : [managerdecommerce.3monts@gmail](mailto:managerdecommerce.3monts@gmail.com)**

## ÉCONOMIE LOCALE

## Un nouvel élan pour nos marchés

Depuis plusieurs mois, les marchés hebdomadaires de Saint-Aigulin connaissent un regain d'intérêt notable, confirmant leur rôle essentiel dans la vie locale et l'animation du cœur de bourg.

Le marché du mardi matin a tout particulièrement pris de l'ampleur, porté notamment par l'arrivée très attendue d'un poissonnier, dont l'étal – au banc à faire pâlir des maquereaux ! – attire désormais une clientèle fidèle et curieuse. Cette nouvelle dynamique a favorisé l'émergence et le maintien d'une offre riche et complémentaire.

Autour de cette attractivité se côtoient désormais commerces de bouche, traiteurs, vendeurs de condiments, huîtres, poulets, mais aussi producteurs de

vin, de miel, de volaille, sans oublier les maraichers, garants de produits frais et de saison. Un véritable panel de saveurs qui vient compléter harmonieusement l'offre des commerces sédentaires, lesquels participent, tout au long de l'année, à la vitalité de notre centre-bourg.

**Ce commerce de proximité ne pourrait toutefois exister sans la participation active des habitants.** Par leur fidélité, leur présence régulière et leurs choix de consommation, ils contribuent directement au maintien de ce maillon essentiel de la chaîne économique locale.

Soutenir ses marchés, c'est soutenir ses commerçants, ses producteurs et, plus largement, la vie de la commune.

**Parce qu'acheter moins loin, c'est acheter malin.**



## Ouverture d'un Proxi Super à Saint-Aigulin

Un Proxi Super (filiale Carrefour) a ouvert ses portes mi- janvier sur Saint-Aigulin, dans les locaux de l'ancienne épicerie « Chez Hugues ».

Cette reprise a pour objectif de maintenir et renforcer le commerce de proximité. Les produits de la marque Carrefour viendront en complément de l'offre existante, tout en conservant l'ensemble des producteurs locaux : fruits et légumes, conserves, cognac et produits du terroir.

Ce nouveau commerce s'inscrit dans une démarche de continuité, de proximité et de dynamisation du centre-bourg.

**Horaires d'ouverture : 9h-13h / 16h-22h**



**CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES****Un programme chargé en cette fin d'année**

**Nos jeunes élus, toujours motivés, se sont montrés très actifs en cette fin d'année 2025 :**

- Le 31 octobre ils ont organisé une grande manifestation pour fêter **Halloween** avec les autres enfants du village. Les festivités commençaient par un défilé « monstrueux » dans les rues de Saint-Aigulin regroupant une centaine d'enfants accompagnés de leurs parents, au cours duquel les commerçants et les habitants faisaient preuve d'une grande générosité au vu des quantités de gourmandises distribuées (un grand merci à eux). Les petits démons se retrouvèrent ensuite au Foyer Municipal où un goûter leur était offert par l'agence du Crédit Agricole. Ensuite se sont déroulés des ateliers ludiques imaginés et orchestrés par le CMJ et le traditionnel concours de déguisement (nos remerciements à l'enseigne U Express et au Crédit Agricole pour avoir fourni les récompenses). Ensuite, une Surprise Party avec le DJ Jean Noël Carton venait clore cette manifestation joyeuse et très réussie.

- Le 11 novembre le CMJ était largement représenté lors de la **cérémonie au monument aux morts** où il y déposa une



gerbe prouvant une fois de plus leur respect envers leurs aînés.

- Le 13 décembre, le CMJ a participé au **marché de Noël** à la demande de l'ASA afin d'assurer des ateliers créatifs pour les plus jeunes. Totalement investis et avec enthousiasme, les jeunes élus ont montré une fois de plus qu'on pouvait compter sur eux.

Les jeunes du CMJ tiennent à continuer leur mandat jusqu'aux prochaines élections. C'est pourquoi ils seront présents lors des vœux de madame le Maire mais aussi lors du Goûter des aînés pour aider comme l'an passé. Ils auront également à cœur de terminer la boîte à livres qu'ils ont commencé à fabriquer aux ateliers municipaux.

**Félicitations à ces jeunes pour leur dynamisme et leur investissement ! Comme leurs prédécesseurs ils montrent qu'on peut faire confiance à notre jeunesse pour peu qu'elle soit aidée et soutenue.**

**Un grand merci aux élus adultes et aux autres personnes bénévoles qui assistent les jeunes au cours des activités.**

**PLU****Point de situation sur le Plan Local d'Urbanisme (PLU)**

La procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Saint-Aigulin se poursuit conformément au calendrier engagé. Depuis plus d'un an, la commune est accompagnée par le bureau d'études Cittanova, en charge de l'élaboration du document.

Les différentes réunions publiques organisées ainsi que la mise à disposition d'un cahier de doléances ont permis aux habitants de s'informer, de s'exprimer et de faire part de leurs observations. Cette phase de concertation a été suivie avec attention et a nourri le travail en cours.

À ce stade, la commune est dans l'attente du retour

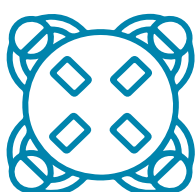
cartographique du bureau d'études. Ce travail constituera une étape clé avant la présentation du projet de PLU au conseil municipal, qui devra se prononcer sur cette proposition.

En cas de validation par le conseil municipal, une phase de consultation officielle sera engagée pour une durée d'environ trois mois auprès des institutions concernées, notamment la CDPENAF, afin de recueillir leurs avis. Selon les retours formulés, le PLU pourra soit être validé, soit nécessiter des ajustements avant de poursuivre la procédure.

Parallèlement, le règlement du PLU fait toujours l'objet d'un travail approfondi. La commission municipale poursuit actuellement sa rédaction, afin de garantir un document cohérent, équilibré et adapté aux enjeux du territoire.

La municipalité continue d'avancer avec méthode et transparence sur ce dossier structurant pour l'avenir de Saint-Aigulin.

# 11 DANS VOTRE COMMUNE



## Séance du 17 septembre 2025

Extraits du Compte rendu des délibérations du conseil municipal  
Cet article dresse un état sommaire des divers sujets abordés en conseil municipal et qui ne font pas l'objet d'un article particulier dans le présent bulletin. Nous vous rappelons que les comptes rendus sont affichés en mairie.

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JUILLET 2025**

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ.

**OBJET : FINANCES : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL : ÉCRITURES D'ORDRE : RÉINTÉGRATION DE DÉPENSES**

Afin de procéder à des réintégrations de dépenses actuellement positionnés sur un compte d'attente, une opération d'ordre est nécessaire. Les crédits n'ayant pas été prévus lors du vote du budget, une décision modificative est nécessaire :

CHAPITRES	ARTICLES	BUDGET 2025	D.M.	MODIFICATION
<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>				
Chap. 40 : Immobilisations	Art. 2131 : Frais d'études et d'insertion	0,00 €	+ 651,95 €	651,95 €
<b>TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 777 508,22 €</b>	<b>+ 651,95 €</b>	<b>1 778 160,17 €</b>

CHAPITRES	ARTICLES	BUDGET 2025	D.M.	MODIFICATION
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>				
Chap. 41 : Opérations patrimoniales	Art. 203 : Frais d'études et d'insertion	0,00 €	+ 651,95 €	651,95 €
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 777 508,22 €</b>	<b>+ 651,95 €</b>	<b>1 778 160,17 €</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Approuve** la décision modificative n°1 du Budget Principal.
- **Mandate** Madame le Maire à l'effet de mettre en œuvre cette décision.

**OBJET : FINANCES : PARTICIPATION DES COMMUNES AUX FRAIS DE**

**FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES DE SAINT-AIGULIN**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que les écoles maternelle et élémentaire de Saint-Aigulin sont écoles de secteur pour les communes de La Barde, Boscammant, et La Genétouze, qui participent financièrement aux dépenses de fonctionnement de ces établisse-

ments.

Le montant de cette participation est fixé à 1.260 € par élève de l'école maternelle, et 1.052 € par enfant de l'école élémentaire.

Pour l'année 2025, le montant de la participation de chacune de ces communes est déterminé de la manière suivante :

COMMUNE DE LA BARDE
ECOLE MATERNELLE NOMBRE D'ÉLÈVES : 7 – COÛT : 8 820 €
ECOLE ÉLÉMENTAIRE NOMBRE D'ÉLÈVES : 15 – COÛT : 15 780 €
<b>24 600 €</b>

COMMUNE DE BOSCAMNANT
ECOLE MATERNELLE NOMBRE D'ÉLÈVES : 2 – COÛT : 2 520 €
ECOLE ÉLÉMENTAIRE NOMBRE D'ÉLÈVES : 11 – COÛT : 11 572 €
<b>14 092 €</b>

COMMUNE DE LA GENÉTOUZE
ECOLE MATERNELLE NOMBRE D'ÉLÈVES : 5 – COÛT : 6 300 €
ECOLE ÉLÉMENTAIRE NOMBRE D'ÉLÈVES : 6 – COÛT : 6 312 €
<b>12 612 €</b>

## Séance du 17 septembre 2025 (suite)

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver cette proposition.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** les montants de la participation des communes de La Barde, La Genétouze et Boscamnant aux frais de fonctionnement des écoles maternelle et élémentaire de Saint-Aigulin tels que définis ci-dessus
- **MANDATE** Madame le Maire à l'effet de mettre en œuvre cette décision.

*La présente délibération annule et remplace la précédente délibération en date du 16 juin 2025*

**OBJET : DOMAINE : ACQUISITION DE DEUX PARCELLES RUE JEAN BOUIN**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la situation d'une administrée, dont la propriété est constituée des parcelles cadastrées section H n°898, 977, 978 et section ZP n°14.

Par délibération en date du 31 juillet 2025, le Conseil Municipal a donné son accord de principe pour les points suivants :

La propriétaire a proposé à la Commune de lui céder la parcelle cadastrée section ZP n°14, d'une superficie de 7.870 m<sup>2</sup>. Cette parcelle présente un intérêt pour la collectivité, car celle-ci jouxte les parcelles communales cadastrées ZP n°49 et n°50, utilisées pour les diverses manifestations organisées en bas du Village Vacances.

Egalement, au cours du bornage demandé par la propriétaire, il est apparu qu'une servitude de réseaux d'eau pluviale et d'électricité existe sur les parcelles cadastrées section H n°977 et n°978.

La propriétaire a proposé à la Commune de procéder à un nouveau bornage, afin de créer une nouvelle parcelle, et de la céder à la commune pour lever cette servitude.

Enfin, la propriétaire propose de procéder à un nouveau bornage de la parcelle cadastrée ZP n°14, afin de rattacher la totalité de la mare lui appartenant à sa propriété.

La propriétaire propose à la commune de céder l'ensemble de ces parcelles au prix de 3.400 €.

Aujourd'hui, la propriétaire a procédé au bornage de l'ensemble de ces parcelles. Leur consistance est la suivante :

Concernant la parcelle sur laquelle se trouve les servitudes : parcelle cadastrée section H n°977p, d'une superficie de 32 m<sup>2</sup>, et parcelle cadastrée section H n°978p, d'une superficie de 39 m<sup>2</sup>.

Concernant la nouvelle parcelle créée : parcelle cadastrée section ZP n°14p, d'une superficie de 7.411 m<sup>2</sup>.

Le prix de vente reste fixé à 3.400 € pour l'ensemble.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette opération.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** l'acquisition des parcelles suivantes : Parcelle cadastrée section H n°977p, d'une superficie de 32 m<sup>2</sup>, et parcelle cadastrée section H n°978p, d'une superficie de 39 m<sup>2</sup> Parcelle cadastrée section ZP n°14p, d'une superficie de 7.411 m<sup>2</sup>.
- **APPROUVE** le prix de vente de ces acquisitions, soit la somme de 3.400 € (trois mille quatre-cents euros)
- **MANDATE** Madame le Maire à l'effet de mettre en œuvre cette décision et à l'effet de signer tous les documents y afférents.

**OBJET : FINANCES : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ATTRIBUÉE À L'ASA POUR L'ORGANISATION DE LA QUINZAINE COMMERCIALE**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la prochaine quinzaine commerciale aura lieu du 27 septembre au 11 octobre prochain. Le montant total des bons d'achat à gagner est de 2.150 €.

Afin de faciliter le règlement des bons d'achat aux commerçants participants, l'Alliance Saint-Aigulinoise (A.S.A.), association des commerçants et artisans de Saint-Aigulin a été sollicitée, afin que cette dernière participe à cette opération, notamment pour faciliter la rétribution des commerçants participants.

A cette fin, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de voter une subvention exceptionnelle à l'A.S.A., d'un montant de 2.150 €.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le versement d'une subvention exceptionnelle à l'Alliance Saint-Aigulinoise (A.S.A.) d'un montant de 2.150 €
- **MANDATE** Madame le Maire à l'effet de mettre en œuvre cette décision.

**OBJET : FINANCES : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ATTRIBUÉE À LA NOUVELLE ASSOCIATION JEUNES SAPEURS-POMPIERS**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la formation cette année d'une section Jeunes Sapeurs-Pompiers au sein de la

caserne de pompiers de Saint-Aigulin.

Une association a été créée au sein de cette nouvelle section.

Afin de leur permettre de démarrer leur activité, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de voter une subvention exceptionnelle à cette nouvelle association, d'un montant de 500 €.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le versement d'une subvention exceptionnelle l'association de la nouvelle section de Jeunes Sapeurs-Pompiers d'un montant de 500 €
- **MANDATE** Madame le Maire à l'effet de mettre en œuvre cette décision.

**OBJET : CRÉATION ET POSSIBILITÉ D'ADHÉSION À L'ASSOCIATION DE PRÉVENTION ET D'INTERVENTION EN CAS D'ÉVÉNEMENTS NATURELS (APIEN) SUR LE CANTON DES TROIS MONTS**

**VU** le Plan Départemental de Protection des Forêts contre les Incendies ;

**CONSIDÉRANT** que le massif de la Double Saintongeaise, qui s'étend sur le canton des Trois Monts, est un massif forestier classé à risque feux de forêt par le Plan Départemental de Protection des Forêts contre les Incendies. Ce massif, d'une superficie boisée de plus de 34 000 hectares s'étend sur 28 communes du canton. A la suite de l'année 2022 qui a vu des incendies catastrophiques se déclarer partout en France mais également en Charente-Maritime et Charente, le risque incendie pèse toujours très fort sur le massif forestier de la Double saintongeaise.

**CONSIDÉRANT** que des événements climatiques et catastrophiques se multiplient sur le territoire, notamment avec des orages violents et des tempêtes de grêle qui occasionnent de graves dégâts matériels.

**CONSIDÉRANT** qu'afin de pouvoir prévenir ces événements et intervenir lorsqu'ils se déroulent, les communes du canton des Trois Monts et des partenaires institutionnels ont réfléchi à une structure de mutualisation afin de diminuer les coûts et mobiliser davantage de moyens techniques et humains.

**CONSIDÉRANT** qu'il est ainsi proposé de créer une structure associative, basée sur la loi du 1er juillet 1901 qui serait nommée « Association de Prévention et d'Intervention en cas d'Événements Naturels des Trois Monts » ou « APIEN des Trois Monts ».

**CONSIDÉRANT** que le modèle proposé permet de réunir dans la même structure des collectivités territoriales ou groupements de collectivités (communes, CDCHS, Département, Région), des structures pouvant être intéressées par l'objet statutaire (SDIS 17, l'ONF, les entreprises et propriétaires forestiers...) ainsi que des bénévoles qui souhaitent offrir leur

## Séance du 17 septembre 2025 (suite)

temps et leurs services pour agir.

**CONSIDÉRANT** que l'association aura concrètement comme objet de mener des actions de prévention et d'intervenir lors de l'apparition de catastrophes naturelles ou d'événements présentant un risque pour la population sur le canton des Trois Monts. Cela comprend à la fois les incendies et l'apparition de phénomènes climatiques tels que notamment les tempêtes, les orages, la grêle, les inondations, les tremblements de terre... etc.

**CONSIDÉRANT** la nécessité de nommer un(e) référent(e) sur la commune afin d'aider au mieux les secours lors de l'apparition d'événements naturels.

**CONSIDÉRANT** que l'association sera administrée par l'Assemblée générale des membres, un Conseil d'administration composé de 15 membres élus (8 collectivités territoriales, 5 membres agréés et 2 membres bénévoles) et par un Bureau composé d'un Président, d'un trésorier et d'un secrétaire élus par le Conseil d'administration.

Au vu de l'intérêt de cette association pour la commune, qui permettra d'organiser les moyens humains et techniques pour prévenir les événements et intervenir lorsqu'ils se produiront sur le territoire communal, il est

proposé d'y adhérer.

Ouï l'exposé du Maire et la lecture faite des Statuts de l'association ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

– **APPROUVE** les statuts de l'association et l'adhésion de la Commune à l'association APIEN

– **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier et à procéder au règlement de la cotisation correspondante

**OBJET : FIXATION DU MONTANT DE REFACTURATION DE LA VAISSELLE DES RESTAURANTS SCOLAIRES SUITE À LA RÉCURRENCE DE CASSE**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que depuis plusieurs mois, nous constatons une recrudescence de casse de vaisselle au restaurant scolaire de l'école élémentaire : verres, assiettes, couverts.

Dans le but de résorber cette situation, et afin de responsabiliser les enfants, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de fixer un tarif, pour permettre de refacturer aux parents.

- Pour les verres : refacturation à 2,00 €
- Pour les assiettes : refacturation à 2,50 €
- Pour les couverts (fourchettes, couteaux, cuillères) : refacturation à 1 €

Les incidents seront relevés dans un cahier dédié à cet effet par les agents chargés du service et de la surveillance des restaurants scolaires.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette décision.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

– **DÉCIDE** d'appliquer les tarifs de refacturation suivants pour toute casse de vaisselle dans les restaurants scolaires communaux :

- Pour les verres : refacturation à 2,00 €
- Pour les assiettes : refacturation à 2,50 €
- Pour les couverts (fourchettes, couteaux, cuillères) : refacturation à 1 €
- **MANDATE** Madame le Maire à l'effet de mettre en œuvre cette décision.

## Séance du 22 octobre 2025

**OBJET : FINANCES : DÉCISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET PRINCIPAL : AJUSTEMENT DES DÉPENSES ET DES RECETTES**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de procéder à une décision modificative du budget principal, afin d'une part d'ajuster les recettes en fonction des dotations attribuées par l'Etat d'une part, et d'autre part

ajuster les recettes pour rectifier le montant du reversement FNGIR, de la fourniture de petit équipement et des charges de personnel, insuffisamment dotées lors du vote du budget primitif :

CHAPITRES	ARTICLES	BUDGET 2025	D.M.	MODIFICATION
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>				
Chap. 11 : Charges à caractère général	Art. 60632 : Fourniture petit équipement	25 000,00 €	+ 5 000,00 €	30 000,00 €
Chap. 12 : Dépenses de personnel	Art. 6411 : Personnel titulaire	450 000,00 €	+ 35 000,00 €	485 000,00 €
Chap. 12 : Dépenses de personnel	Art. 6413 : Personnel non titulaire	190 000,00 €	+ 12 000,00 €	202 000,00 €
Chap. 14 : Reversement imposition	Art. 739221 : Reversement FNGIR	64 000,00 €	+ 2 000,00 €	66 000,00 €
<b>TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>2 760 323,83 €</b>	<b>+ 54 000,00 €</b>	<b>2 814 323,83 €</b>
CHAPITRES	ARTICLES	BUDGET 2025	D.M.	MODIFICATION
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>				
Chap. 74 : Dotations / Participations	Art. 74111 : Dotation forfaitaire	180 000,00 €	+ 11 000,00 €	191 000,00 €
Chap. 74 : Dotations / Participations	Art. 741121 : Dotation solidarité rurale	330 000,00 €	+ 38 000,00 €	368 000,00 €
Chap. 74 : Dotations / Participations	Art. 741127 : Dotation péréquation	60 000,00 €	+ 5 000,00 €	65 000,00 €
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>2 760 323,83 €</b>	<b>+ 54 000,00 €</b>	<b>2 814 323,83 €</b>

## 14 DANS VOTRE COMMUNE

### Séance du 22 octobre 2025 (suite)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

– **APPROUVE** la décision modificative n°2 du Budget Principal.

– **MANDATE** Madame le Maire à l'effet de mettre en œuvre cette décision.

**OBJET : FINANCES : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE LES BARAILS D'AIGULIN : MODIFICATION RELATIVE À LA COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal

la nécessité de procéder à une décision modificative du budget annexe les Barails d'Aigulin, afin d'impacter l'assujétissement des Gites de la Dronne à la CFE (cotisation Foncière des Entreprises), pour lequel les recours gracieux auprès de l'administration fiscale n'ont pas abouti :

CHAPITRES	ARTICLES	BUDGET 2025	D.M.	MODIFICATION
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>				
Chap. 11 : Charges à caractère général	Art. 60612 : Energies	40 000,00 €	+ 5 000,00 €	45 000,00 €
Chap. 11 : Charges à caractère général	Art. 635 : Taxes foncières	15 200,00 €	+ 20 000,00 €	35 200,00 €
Chap. 23 : Virement à l'investissement		32 500,00 €	- 10 000,00 €	22 500,00 €
<b>TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>108 523,24 €</b>	<b>+ 15 000,00 €</b>	<b>123 523,24 €</b>

CHAPITRES	ARTICLES	BUDGET 2025	D.M.	MODIFICATION
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>				
Chap. 75 : Produits de gestion courante	Art. 752 : Revenus des immeubles	65 000,00 €	+ 15 000,00 €	80 000,00 €
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>108 523,24 €</b>	<b>+ 15 000,00 €</b>	<b>123 523,24 €</b>

CHAPITRES	ARTICLES	BUDGET 2025	D.M.	MODIFICATION
<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>				
Chap. 21 : Immobilisations corporelles	Art. 2135 : Aménagements	29 500,00 €	+ 10 000,00 €	19 500,00 €
<b>TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>45 305,39 €</b>	<b>- 10 000,00 €</b>	<b>35 305,39 €</b>

CHAPITRES	ARTICLES	BUDGET 2025	D.M.	MODIFICATION
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>				
Chap. 021 : Virement de la section de fonctionnement		32 500,00 €	- 10 000,00 €	22 500,00 €
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>45 305,39 €</b>	<b>- 10 000,00 €</b>	<b>35 305,39 €</b>



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

– **APPROUVE** la décision modificative n°1 du Budget Annexe les Barails d'Aigulin.

Mandate Madame le Maire à l'effet de mettre en œuvre cette décision.

**OBJET : FINANCES : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE CENTRE BOURG : ACTUALISATION DES DÉPENSES ET DES RECETTES SUITE À L'EMPRUNT POUR L'ACQUISITION DE L'ANCIENNE CASERNE DU SDIS**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de procéder à une décision modificative du budget annexe Centre Bourg, suite au contrat de prêt accordé par la Banque Postale, d'un montant de 150.000 €. En effet, pour permettre le versement des fonds, il est obligatoire que l'emprunt soit prévu au budget.

Egalement, elle informe les membres du Conseil que deux dépenses initialement prévues en inves–

**Séance du 22 octobre 2025** (suite)

tissement ou non prévues ont été, à la demande du Trésor Public, imputées en dépenses de fonctionnement, à savoir :

– Article 615221 : bâtiments : réparation de la pompe à chaleur de la Maison de Santé

– Article 617 : Etudes relatives à la réfection des places de la Victoire et Mermoz

Enfin, elle informe le conseil municipal que les subventions accordées par la Commune dans

le cadre de l'OPAH et de l'OPAH-RU doivent être amorties. Elles doivent donc faire l'objet d'une inscription au budget, en opération d'ordre budgétaire :

CHAPITRES	ARTICLES	BUDGET 2025	D.M.	MODIFICATION
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>				
Chap. 11 : Charges à caractère général	Art. 60612 : Energies	10 000,00 €	+ 16 000,00 €	26 000,00 €
Chap. 11 : Charges à caractère général	Art. 615221 : Bâtiments	500,00 €	+ 5 000,00 €	5 500,00 €
Chap. 23 : Virement à l'investissement	Art. 617 : Etudes	0,00 €	+ 10 000,00 €	10 000,00 €
Chap. 40 : Opération d'ordre	Art. : 681 : Amortissement OPAH	0,00 €	+ 4 000,00 €	4 000,00 €
<b>TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>68 276,10 €</b>	<b>+ 35 000,00 €</b>	<b>103 276,10 €</b>

CHAPITRES	ARTICLES	BUDGET 2025	D.M.	MODIFICATION
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>				
Chap. 74 : Dotations / Participations	Art. 74718 : Dotation FNADT	0,00 €	+ 35 000,00 €	35 000,00 €
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>68 276,10 €</b>	<b>+ 35 000,00 €</b>	<b>103 276,10 €</b>

CHAPITRES	ARTICLES	BUDGET 2025	D.M.	MODIFICATION
<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>				
Chap. 16 : Emprunts	Art. 1641 : Remboursement du capital	16 000,00 €	+ 10 000,00 €	26 000,00 €
Chap. 21 : immobilisations corporelles	Art. 2188 : Divers	78 075,32 €	+ 144 000,00 €	222 075,32 €
<b>TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>418 175,32 €</b>	<b>+ 154 000,00 €</b>	<b>572 175,32 €</b>

CHAPITRES	ARTICLES	BUDGET 2025	D.M.	MODIFICATION
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>				
Chap. 16 : Emprunts	Art. 1641 : Emprunt	0,00 €	+ 150 000,00 €	150 000,00 €
Chap. 40 : Opération d'ordre	Art. 280422 : amortissement OPAH	0,00 €	+ 4 000,00 €	4 000,00 €
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>418 175,32 €</b>	<b>+ 154 000,00 €</b>	<b>572 175,32 €</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

– **APPROUVE** la décision modificative n°1 du Budget Annexe Centre Bourg.

– **MANDATE** Madame le Maire à l'effet de mettre en œuvre cette décision.

**OBJET : SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT POUR LE FINANCEMENT DE L'ANCIENNE CASERNE DU SDIS PLACE DE LA VICTOIRE**

Madame le Maire rappelle que pour les besoins de financement de l'opération visée ci-après, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 150 000,00 EUR.

**Le Conseil Municipal**, après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2023-14 proposées par La Banque Postale, et après

en avoir délibéré, à l'unanimité :

**DÉCIDE**

**Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt**

Score Gissler : 1A

Montant du contrat de prêt : 150 000,00 EUR

Durée du contrat de prêt : 10 ans

Objet du contrat de prêt : financer l'acquisition

de l'ancienne caserne du SDIS

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/12/2035

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 150 000,00 EUR

Versement des fonds : à la demande de

l'emprunteur jusqu'au 12/11/2025, en une fois

avec versement automatique à cette date

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 3,38 %

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : constant

Remboursement anticipé : autorisé à une date

d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du

montant du capital restant dû, moyennant le

paiement d'une indemnité actuarielle

**Commission**

Commission d'engagement : 0,20 % du

montant du contrat de prêt

**Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire**

Madame le Maire est autorisée à signer

l'ensemble de la documentation contractuelle

relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à

intervenir avec la Banque Postale

**OBJET : FINANCES : CHOIX DE L'ORGANISME BANCAIRE POUR LE PRÊT RELAIS DANS LE CADRE DU FINANCEMENT DES TRAVAUX DU**

**Séance du 22 octobre 2025 (suite)****LOTISSEMENT LES GRANDS CHAMPS**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les travaux de réalisation du Lotissement Les Grands Champs à Saint-Aigulin.

Elle rappelle au Conseil Municipal que les produits du Budget Annexe du Lotissement les Grands Champs ne pourront être perçus qu'à la vente des lots créés.

A ce jour, dans le cadre de ce dossier, un besoin de financement est nécessaire, à hauteur de 200.000 €, sous la forme d'un financement court terme.

Après consultation, Madame le Maire propose de retenir la proposition du Crédit Agricole, selon les modalités suivantes :

Montant du Financement : **200 000,00 €**

Durée : **2 ans**

Taux fixe : **3,05 %**

**Modalités** : Possibilité de remboursement du capital à terme échu et à tout moment sans indemnités, lors de la vente des lots.

**Mobilisation des fonds** : 10% des fonds doivent être débloqués dans les 6 mois de notre accord (signature des contrats) et le solde dans les 6 mois suivants. Les sommes débouquées portent intérêts.

**Remboursement** : Trimestriel

**Echéance Constante** : 1.525,00 €

**Dernière Echéance** : 201.525,00 €

**Coût Global** : 212.200,00 €

**Classification Charte Gissler** : 1A

**Frais de dossier** : 0,10 % du montant avec un minimum de 150,00 € soit 200,00 €. Le montant sera déduit lors de la première réalisation du capital emprunté.

**Parts sociales** : Néant.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

– **AUTORISE** Madame le Maire à réaliser auprès du Crédit Agricole Charente-Maritime Deux-Sèvres un emprunt, sous la forme d'une avance de trésorerie, de 200 000 €, d'une durée de 2 ans, au taux fixe de 3,05 %, et dans les modalités exposées ci-dessus.

– **S'ENGAGE**, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des échéances.

– **DIT** que les fonds seront versés par virement à la Trésorerie de Jonzac.

– **AUTORISE** Madame le Maire à signer le contrat, à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur.

**OBJET : LOTISSEMENT LES GRANDS CHAMPS : DÉCISION RELATIVE À L'AVANCE REMBOURSABLE CONSENTIE DEPUIS LE BUDGET PRINCIPAL VERS LE**

**BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES GRANDS CHAMPS POUR LE REMBOURSEMENT PARTIEL DU PRÊT RELAIS**

Madame le Maire rappelle que lors du vote des budgets primitifs lors de la séance du 26 mars dernier, le Conseil Municipal avait décidé de verser une avance depuis le budget principal vers le budget annexe lotissement les Grands Champs, d'un montant de 200.000 €, afin de procéder au remboursement partiel du prêt relais de 400.000 € réalisé pour le financement des travaux du lotissement.

A ce jour, le remboursement partiel ayant été effectué, le Conseil doit délibérer afin de décider du délai de remboursement de cette avance du budget annexe lotissement les Grands Champs vers le Budget Principal.

Afin de ne pas être contraint par un délai trop court, elle propose au Conseil Municipal de fixer le remboursement à la clôture du budget annexe Lotissement les Grands Champs, soit au terme de la vente des terrains.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

– **APPROUVE** l'avance remboursable du budget principal vers le budget annexe Lotissement les Grands Champs, d'un montant de 200.000 €, tel que prévu lors du vote des budgets primitifs 2025

– **DIT** que cette avance remboursable sera remboursée à la clôture du budget annexe les Grands Champs

– **MANDATE** Madame le Maire à l'effet de mettre en œuvre cette décision.

**OBJET : OPAH : DÉTERMINATION DE LA DURÉE D'AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS VERSÉS AU TITRE DE L'OPAH ET DE L'OPAH-RU**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que pour les communes de moins de 3.500 habitants, les dotations aux amortissements des subvention d'équipement versées par la collectivité constituent des dépenses obligatoires. Les subventions OPAH et OPAH-RU sont considérées comme des subventions d'équipement versées au profit de personnes de droit privé, et sont donc amortissables.

A ce jour, le montant total des subventions versées par la Commune au titre de l'OPAH ou de l'OPAH-RU est de 20.000 €.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de fixer la durée d'amortissement à cinq ans, et lui demande de se prononcer sur cette décision.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**ré, à l'unanimité :**

– **DIT** que la durée d'amortissement des subventions versées par la Commune au titre de l'OPAH ou de l'OPAH-RU sera de cinq ans.

– **MANDATE** Madame le Maire à l'effet de mettre en œuvre cette décision.

**OBJET : PERSONNEL COMMUNAL : RECRUTEMENT DE DEUX AGENTS SAISONNIERS POUR LES SERVICES TECHNIQUES**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de recruter deux agents temporaires pour renforcer les services techniques.

Madame le Maire propose de recruter deux agents contractuels, sur la base de deux emplois non permanents pour un accroissement d'activité à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires dans les conditions prévues à l'article L.332-23,1° du Code Général de la Fonction Publique, pour une durée de 5 mois, du 1<sup>er</sup> novembre 2025 au 31 mars 2026, renouvelable, sur la base du grade d'Adjoint Technique, indice majoré 366.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette proposition.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Décide :**

**Article 1 :** De créer deux emplois non permanents d'adjoint technique pour un accroissement temporaire d'activité à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires, pour une durée de 5 mois, renouvelable, du 1<sup>er</sup> novembre 2025 au 31 mars 2026.

**Article 2 :** Que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint technique, Indice majoré 366.

**Article 3 :** Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1<sup>er</sup> novembre 2025

**Article 4 :** Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget

**OBJET : TARIFS DU RESTAURANT SCOLAIRE 2025 – 2026**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération en date du 16 juin 2025 et fixant les tarifs du restaurant scolaire pour pendant l'année scolaire 2025 – 2026 comme suit :

Au regard notamment de l'augmentation par le

## Séance du 22 octobre 2025 (suite)



ECOLE ELÉMENTAIRE	3,60 € PAR REPAS
ECOLE MATERNELLE	3,25 € PAR REPAS
FAMILLE D'AU MOINS TROIS ENFANTS (ELÉMENTAIRE OU MATERNELLE)	2,90 € PAR REPAS
EMPLOYÉS COMMUNAUX – AIDES EDUCATEURS	4,60 € PAR REPAS
ENSEIGNANTS – AUTRES	4,90 € PAR REPAS

Conseil Départemental du prix d'achat des repas au collège de 11 centimes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, elle propose au Conseil d'augmenter ces tarifs.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

– **DÉCIDE** d'appliquer une augmentation des tarifs du restaurant scolaire à compter du 1<sup>er</sup>

janvier 2026.

– **DIT** que les tarifs appliqués à la rentrée scolaire de janvier 2026 seront les suivants :



ECOLE ELÉMENTAIRE	3,75 € PAR REPAS
ECOLE MATERNELLE	3,40 € PAR REPAS
FAMILLE D'AU MOINS TROIS ENFANTS (ELÉMENTAIRE OU MATERNELLE)	3,05 € PAR REPAS
EMPLOYÉS COMMUNAUX – AIDES EDUCATEURS	4,75 € PAR REPAS
ENSEIGNANTS – AUTRES	5,05 € PAR REPAS

### OBJET : FINANCES : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LE COMITÉ DES FÊTES DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION D'OCTOBRE ROSE

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre de l'organisation d'Octobre Rose, la Commune a fait

appel au Comité des Fêtes afin de permettre l'acquisition de bannières, pin's, badges et décorations.

Afin de compenser les dépenses réalisées par le Comité des Fêtes, d'un montant de 184 €, Madame le Maire propose au Conseil de lui verser une subvention exceptionnelle du même

montant.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

– **ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle au Comité des Fêtes, à hauteur de 184 €

– **MANDATE** Madame le Maire à l'effet de mettre en œuvre cette décision.

## Séance du 25 novembre 2025

### OBJET : APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 OCTOBRE 2025

**APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ.**

### OBJET : FINANCES : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE LES GRANDS CHAMPS : FRAIS BANCAIRES

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de procéder à une décision modificative du budget annexe les Grands Champs, afin de permettre le paiement des frais bancaires liés à la reconduction du prêt relais contracté pour le financement des travaux.

Cette décision modificative s'établit comme

suit : (Voir tableau page suivante).

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

– **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget annexe lotissement les Grands Champs  
– **MANDATE** Madame le Maire à l'effet de mettre en œuvre cette décision

### OBJET : REVERSEMENT PAR LA CDCHS DE LA COMPENSATION PART SALAIRE (CPS) DE LA DGF

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que les modalités de reversement de la part CPS aux communes sont prévues par les articles L.5211-32 et R5211-12-12 du Code Général des Collectivités Territoriales et que l'arrêté du 16 avril 2024 porte notification des

attributions individuelles au titre du reversement de la compensation part salaire de la taxe professionnelle des communes.

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que lors du Conseil Communautaire de la CDC de la Haute Saintonge le 27 juin 2025, il a été décidé, sur proposition du Président, de reverser la totalité de la part CPS qui sera encaissée par la CDCHS aux communes concernées.

Les textes prévoient que les conseils municipaux disposent d'un délai de deux mois à compter de la notification de la délibération de la CDCHS transmise par les services le 02 juillet 2025 pour approuver ou rejeter la proposition formulée par la CDCHS.

**Séance du 25 novembre 2025** (suite)

CHAPITRES	ARTICLES	BUDGET 2025	D.M.	MODIFICATION
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>				
Chap. 11 : Charges à caractère général	Art. 627 : Frais bancaires	0,00 €	+ 200,00 €	200,00 €
<b>TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>2 127 345,94 €</b>	<b>+ 200,00 €</b>	<b>2 127 545,94 €</b>

CHAPITRES	ARTICLES	BUDGET 2025	D.M.	MODIFICATION
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>				
Chap. 75 : Autres produits de gestion courante	Art. 75888 : Autres produits	1,00 €	+ 200,00 €	201,00 €
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>2 127 345,94 €</b>	<b>+ 200,00 €</b>	<b>2 127 545,94</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

– **DÉCIDE** d'approuver la proposition formulée par la CDCHS quant à un reversement par celle-ci de la totalité de la part CPS encaissée.

**OBJET : FINANCES : ACTUALISATION DES**

**TARIFS DE LOCATION DES GÎTES DE LA DRONNE**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de mettre à jour les tarifs de location des gîtes de la Dronne, pour prendre en

compte la demande de versement d'arrhes pour la réservation d'un gîte à la nuitée ou à la semaine.

Elle propose au Conseil Municipal d'approuver les tarifs suivants :

<b>BASSE SAISON : DU 1<sup>er</sup> OCTOBRE AU 30 AVRIL</b>				
GÎTES	TARIF NUITÉE	TARIF SEMAINE	CAUTION LOCATION	CAUTION MÉNAGE
GÎTES T2	55 €	280 €	550 €	300 €
GÎTES T3	60 €	315 €	550 €	300 €
GÎTES «TOUT CONFORT»	75 €	395 €	550 €	300 €
GÎTE T3 – 2*	70 €	355 €	550 €	300 €

Arrhes à la réservation : 30%

<b>HAUTE SAISON : DU 1<sup>er</sup> MAI AU 30 SEPTEMBRE</b>				
GÎTES	TARIF NUITÉE	TARIF SEMAINE	CAUTION LOCATION	CAUTION MÉNAGE
GÎTES T2	75 €	445 €	550 €	300 €
GÎTES T3	80 €	480 €	550 €	300 €
GÎTES «TOUT CONFORT»	95 €	550 €	550 €	300 €
GÎTE T3 – 2*	90 €	495 €	550 €	300 €

Arrhes à la réservation : 30%

<b>TARIFS LOCATION * « MENSUEL ET ENTREPRISE » (DU 1<sup>er</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE)</b>					
GÎTES	LOC. MENSUEL	LOC. ENTREPRISE	CAUTION (MENSUEL & ENTREPRISE)	CAUTION (MÉNAGE)	FORFAIT ÉLÉC.
T2 OU T3	500 €	120 €/ Semaine	500 €	300 €	500 kwh/mois

\* (hors gîtes « tout confort » et gîte T3 – 2\*)

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

– **APPROUVE** l'actualisation des tarifs de location aux gîtes de la Dronne tels que présentés ci-dessus.

– **DÉCIDE** que ces tarifs seront applicables à compter du 26 novembre 2025.

– **MANDATE** Madame le Maire à l'effet de

mettre en œuvre cette décision.

**OBJET : REFACTURATION DE LA CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ AUX ASSOCIATIONS**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le contexte d'augmentation constante

du prix de l'électricité, il est apparu nécessaire de contrôler les dépenses énergétiques d'associations bénéficiant d'un local permanent et gratuit au sein des bâtiments communaux, et générant une activité relativement énergivore. Il s'agit particulièrement de l'ACCA (Association Communale de Chasse Agréée), et de l'AMSA (Association Musicale Saint-Aigulinoise). Pour

**Séance du 25 novembre 2025** (suite)

rappel, le Sporting Club a, à sa charge, procédé à la mise en place d'un compteur indépendant, et souscrit son propre abonnement auprès d'un fournisseur d'électricité.

Après relève des sous-compteurs, les consommations sont les suivantes :

- Pour l' ACCA, pour la période d'avril à octobre : 2.630 Kw/h, à 0,6023 centimes du Kw/h, soit la somme de 1.584,05 €
- Pour l'AMSA, pour la période d'avril à octobre : 1.953 Kw/h, à 0,3515 centimes du Kw/h, soit la somme de 686,48 €.

Madame le Maire rappelle que pour l'ACCA et l'AMSA, la collectivité prend en charge 30% de leur consommation. Le reste à charge pour chaque association est de :

- 1 108,84 € pour l'ACCA
- 480,54 € pour l'AMSA

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur la refacturation de cette consommation aux associations concernées.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la refacturation de la consommation électrique des associations comme suit :
  - Pour l'ACCA, pour la période d'avril à octobre : 2.630 Kw/h, à 0,6023 centimes du Kw/h, soit la somme de 1.584,05 €, ramenée après déduction des 30% pris en charge par la collectivité à 1.108,84 €
  - Pour l'AMSA, pour la période d'avril à octobre : 1.953 Kw/h, à 0,3515 centimes du Kw/h, soit la somme de 686,48 €, ramenée

après déduction des 30% pris en charge par la collectivité à 480,54 €

– **MANDATE** Madame le Maire à l'effet de mettre en œuvre cette décision.

**OBJET : MÉDIATHÈQUE :  
MODIFICATION DE LA RÉGIE**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération en date du 11 décembre 2007, instaurant une régie d'avances et de recettes pour le fonctionnement de la Médiathèque.

A ce jour, la régie de la Médiathèque prend en compte l'encaissement des produits suivants : adhésions, produits des ventes et commissions, par chèques ou en numéraires.

Afin de permettre l'encaissement des photocopies réalisées à la Médiathèque, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de modifier l'acte constitutif de cette régie, et de soumettre cette modification à l'avis du comptable public.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la modification de la régie de la Médiathèque.
- **MANDATE** Madame le Maire à l'effet de mettre en œuvre cette décision.

**OBJET : RECENSEMENT 2026 :  
RECRUTEMENT D'AGENTS RECENSEURS**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer des emplois d'agents

recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement 2026.

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** le Code général de la fonction publique, **VU** la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière statistique,

**VU** la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,

**VU** le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

**VU** le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

**Considérant** la nécessité de désigner un agent coordonnateur pour le recensement de la population pour l'année 2026,

**Considérant** la nécessité de recruter 5 agents recenseurs au titre de la vacance pour le recensement de la population pour l'année 2026,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **DÉCIDE** la création d'emploi de 5 emplois d'agent recenseurs, au titre de la vacance, pour la période allant du 15 janvier au 14 février 2026
- **DÉCIDE** que la rémunération est calculée selon le barème suivant :
  - 1,13 € par feuille de logement
  - 1,72 € par bulletin individuel
- **DÉCIDE** que les agents recenseurs recevront une participation de 10 € par séance de formation

**Recensement de la population 2026**

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site [le-recensement-et-moi.fr](https://le-recensement-et-moi.fr)

## REMERCIEMENTS

*Merci à toutes celles et ceux qui font vivre le Petit Aigulinois*

*Ce numéro marque pour moi une étape particulière : il s'agit du dernier Petit Aigulinois que j'aurai accompagné en tant qu'adjointe au maire et rédactrice du bulletin communal.*

*Avant moi, Dany Cellier avait assuré cette mission durant plusieurs années avec rigueur et engagement. J'ai eu à cœur de lui succéder dans le même esprit : celui d'un bulletin de proximité, fidèle à la vie locale, accessible à toutes et tous, et reflet de ce qui fait battre le cœur de Saint-Aigulin et de ses habitants.*

*Derrière un bulletin municipal, souvent feuilleté rapidement, se cache en réalité un travail collectif considérable. Ce sont d'abord les services municipaux, qui, au nom de l'intérêt général et du service public, font remonter les informations essentielles à la vie de la commune et distribuent ce bulletin dans les boîtes aux lettres des saint-aigulinois. Ce sont ensuite les élus, qui relaient, chacun dans leur domaine de compétence, les projets, les décisions et les actions menées au quotidien.*

*Ce sont aussi les responsables associatifs, qui prennent sur leur temps personnel pour valoriser le travail remarquable des bénévoles, et faire connaître des initiatives souvent discrètes mais toujours précieuses.*

*Ce sont enfin les bénévoles du comité de lecture, attentifs et exigeants, qui relisent l'ensemble des textes et de la mise en page, garantissant la qualité et la cohérence de chaque numéro.*

*Et puis, il y a la coordination avec notre prestataire infographiste, fidèle partenaire de cette aventure éditoriale, parfois taquin avec quelques copier-coller facétieux... mais toujours au rendez-vous pour donner vie au bulletin.*

*Le Petit Aigulinois, c'est tout cela à la fois : une aventure humaine, collective, imparfaite parfois, mais profondément à l'image de la vie locale : vivante, engagée et sincère.*

*Je tiens à adresser un immense merci à toutes celles et ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à l'élaboration de ces numéros au fil des années. Sans vous, rien de tout cela ne serait possible.*

*Je souhaite une belle continuation au Petit Aigulinois, et longue vie à ce lien essentiel entre la commune et ses habitants.*

Anne DRIBAUT

Adjointe au Maire de Saint-Aigulin

## DÉCORATIONS DE NOËL

# Merci aux petits lutins des ateliers de Noël

**Derrière la magie de Noël à Saint-Aigulin, il y a surtout un engagement collectif remarquable. Cette année encore, les ateliers de Noël ont donné vie à une incroyable quantité de décorations réalisées à la main : plus de trois bonhommes de neige et un père Noël en pneus, deux grands cerceaux, un petit train, une famille de rennes en bois, deux sucres d'orge, huit sapins en bois décorés, une étoile lumineuse, des cloches, plus de 1 000 paquets et cloches.... sans oublier les 48 couronnes de Noël distribuées aux commerçants et les 55 sapins décorés.**

Tout cela a été rendu possible grâce au travail patient et enthousiaste des bénévoles, aux dons des parents d'élèves et des habitants de la commune, mobilisés depuis le mois d'avril 2025 dans un local mis à disposition par la mairie. Leur bonne humeur, leur disponibilité et leurs idées créatives ont fait de cette aventure une véritable réussite collective.

Un grand merci également aux agents municipaux, qui ont collecté et commandé les fournitures, assuré la distribution, ainsi qu'aux agents des services techniques pour leur aide précieuse lors de l'installation du village du Père Noël et des décorations dans les rues de la commune. Merci aux directions des écoles maternelle et élémentaire d'avoir permis aux enfants de participer en décorant les sapins du centre-bourg.

Enfin, merci à l'ensemble de la population pour le respect accordé à ce travail collectif : nous nous réjouissons de n'avoir constaté aucun vol cette année.

Une belle initiative citoyenne que nous espérons voir se poursuivre lors des prochaines fins d'année.

Le petit lutin en chef

Assistant du père Noël officiel



MUSÉE DE LA VIE D'AUTREFOIS

# Le petit musée de Didier : un voyage dans la mémoire locale



À Saint-Aigulin, au cœur du village des Herveux, la mémoire de notre commune se transmet aussi grâce à l'engagement discret de ses habitants. Derrière le musée de Saint-Aigulin se cache ainsi Didier Matéo, passionné d'histoire locale, qui vous accueille pour une visite hors du temps.

Ici, pas d'horaires d'ouverture figés ni de permanence classique. La découverte se fait au gré d'une rencontre, d'un échange, d'une porte que l'on pousse sur rendez-vous. À l'intérieur, une collection d'objets anciens soigneusement conservés raconte la vie d'autrefois, les savoir-faire, les

usages et les souvenirs qui ont façonné l'histoire de Saint-Aigulin.

Ancien cheminot, Didier Matéo vous guidera avec passion à travers les époques, mêlant anecdotes personnelles et mémoire collective. Et si votre visite coïncide avec un jour de cuisson, vous aurez peut-être la chance d'assister à la mise en chauffe du four à pain, moment rare et convivial qui rappelle toute l'importance des traditions rurales.

Un lieu authentique, vivant, et profondément humain, à découvrir pour mieux comprendre d'où nous venons.

PATRIMOINE LOCAL #2

# Parlez-vous gabaye ? « Ole le bias parlanghe »

Voici la suite de plusieurs cartes postales qui furent éditées au début du siècle dernier mettant en avant la célèbre « Foire de Saint-Aigulin ».



## ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

## De nombreuses activités à l'école Jean Ferrat

Le premier trimestre a été riche en activités et sorties pour toutes les classes. L'école remercie les différents partenaires qui nous ont accueillis ou accompagnés. Chaque classe vous partage ici un petit aperçu de ce qui a été fait :

Au mois de septembre, toute l'école a participé à une sortie aux vendanges. Nous avons coupé des grappes de raisin et mangé du raisin. Ensuite, il fallait mettre le raisin dans des seaux, puis le verser dans le camion. Nous avons également visité les locaux. On nous a expliqué et montré comment le raisin est transformé et comment se fait la mise en bouteille. Nous avons tous goûté le jus de raisin avant de rejoindre l'école. (Photos 1 et 2)

Dans le cadre de la Semaine du goût, la médiathèque de Saint-Aigulin a accueilli les classes de CP, CE1 et CE1/CE2 pour une série d'animations ludiques autour de l'alimentation. Les ateliers, ont associé découvertes sensorielles et travail sur le vocabulaire des fruits et légumes afin d'enrichir le lexique. Les enfants ont ensuite mis la main à la pâte : ils ont confectionné des rouleaux de printemps, apprenant gestes et techniques de préparation. La matinée s'est conclue par la dégustation des préparations. (Photo 3) Maître Thierry (CE1)

Le 17 octobre, nous sommes allés à l'Arboretum de Saint-Aigulin faire une petite cueillette de feuilles pour fabriquer notre herbier. Nous avons vu des châtaigniers, des tilleuls, des copalmes, des buddléas du Japon, des lilas, des cerisiers, des cèdres du Liban etc. Sur le chemin du retour, nous avons trouvé des feuilles de bouillon blanc que certains utilisent comme papier toilette cent pour cent naturel et gratuit ! En classe, nous avons fait sécher nos feuilles sous les dictionnaires le temps des vacances...et nous avons pu faire un bel herbier. (Photo 4)

**Les CE2/CM1**

Le vendredi 10 octobre, c'était l'élection des délégués. Nous sommes allés à la mairie. On est rentré dans un isoiloir pour voter puis on a mis notre enveloppe dans l'urne. (Photo 5)

**Les CM1/CM2****Sortie en forêt des CP, le 17 octobre**

Le matin, nous sommes allés en forêt faire une chasse au trésor sur le thème de l'automne, accompagnés des parents. L'après-midi, avec ce que l'on a récolté, on a fait des spirales avec des bâtons, des glands, des feuilles, des cailloux, des fleurs. (Photo 6)

Les deux classes de CM1/CM2 sont allés à la médiathèque découvrir l'exposition Musique et Cinéma.

Nous avons fait des recherches sur les différents styles musicaux que l'on peut découvrir dans les films : comédie musicale, western, cinéma muet, film de genre... Puis nous avons fait un blind-test pour retrouver les différents morceaux. C'était très intéressant ! (Photo 7)

De nombreuses autres activités ont pu avoir lieu ces dernières semaines : décoration des sapins, cinéma, spectacle et patinoire...

Une association de parents d'élèves est en train de voir le jour...bravo à tous les parents motivés !

Merci à tous les bénévoles qui ont participé d'une manière ou d'une autre à toutes les activités organisées.



## COLLÈGE BERNARD ROUSSILLON

## Se regarder pour mieux préparer l'avenir ...



**Le collège Bernard Roussillon a récemment engagé une démarche d'auto-évaluation ambitieuse, associant l'ensemble de la communauté éducative : élèves, personnels, familles et partenaires. Un travail collectif qui a permis d'établir un diagnostic précis du fonctionnement de l'établissement, mettant en lumière ses atouts comme les défis à relever.**

Cet état des lieux révèle un collège à taille humaine, récemment rénové grâce au soutien du département de la Charente-Maritime, notamment avec l'isolation des toitures. Ces améliorations offrent un cadre de travail plus confortable et mieux adapté aux besoins des élèves et des équipes. D'autres travaux sont d'ores et déjà programmés, avec une rénovation électrique des éclairages intérieurs et extérieurs prévue pour 2026-2027.

Parmi les points forts soulignés, l'engagement des équipes éducatives et la qualité des relations entretenues avec les familles constituent un socle solide, favorable à la réussite scolaire et à l'épanouissement des élèves. Le climat scolaire est jugé globalement serein, porté par des relations de confiance entre élèves et enseignants et par un fort

sentiment d'appartenance à l'établissement.

Le collège mène par ailleurs une politique active de prévention, notamment dans la lutte contre le harcèlement, et développe les compétences psycho-sociales des élèves grâce à des ateliers animés par les équipes éducatives. Tourné vers l'avenir, le collège Bernard Roussillon souhaite désormais transformer ces constats en véritables leviers d'action. Le renforcement de l'axe E3D (éducation au développement durable), le développement de projets culturels et l'ouverture de l'établissement sur son territoire et au-delà s'inscrivent pleinement dans cette dynamique.

Dans le cadre de la liaison écoles-collèges-lycées, le collège affirme sa volonté de développer des projets constructifs et variés tant dans le domaine culturel, solidaire et pédagogique afin d'apporter une cohérence territoriale et éducative.

Une attention particulière sera également accordée à l'orientation des élèves, avec plusieurs temps forts programmés : un forum des métiers et de la formation le 22 janvier 2026, une soirée des proviseurs et un café-parents le 3 février dédiée à l'orientation des élèves de 3<sup>e</sup>. Ces actions s'inscrivent dans un plan pluriannuel visant à accompagner chaque élève, de la 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup>, dans la construction d'un parcours ambitieux, éclairé et équitable.

Enfin, les différentes instances du collège jouent pleinement leur rôle en offrant des espaces d'échanges constructifs entre élèves, parents, collectivités et partenaires. Convaincu que la réussite scolaire se construit collectivement, le collège Bernard Roussillon affirme sa volonté de renforcer encore l'implication des parents dans la vie de l'établissement, dans une alliance éducative fondée sur le dialogue et la confiance.

## SANTÉ

## Un nouvel infirmier libéral agrandit l'équipe déjà en place

**Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2025, notre village accueille un nouveau professionnel de santé : Gautier LAGUIONIE, infirmier libéral rejoint l'équipe de Thierry CUSINTINO et Christelle CABON au cabinet situé à la Maison médicale.**

Fort d'une solide expérience en soins infirmiers (10 ans au service de Médecine de l'Hôpital de Boscammant), il a souhaité désormais mettre ses compétences au service des Saint-Aigulinois, mais aussi des habitants des communes limitrophes, avec une approche humaine et bienveillante.

Attiré par l'autonomie, la proximité avec les patients, Gautier découvre une nouvelle organisation : tournées à domicile, gestion administrative, coordination avec les médecins. Cette nouvelle recrue fait suite au départ de Jean-Marie DUBUCQ au mois d'août. Grâce à l'accompagnement de ses collègues, et à la bienveillance des patients, il prend rapidement ses marques. Attaché à la relation de confiance avec ses patients, Gautier accorde une grande importance à l'écoute, à la bienveillance et au respect de chacun. Il intervient à domicile ou au cabinet pour assurer une prise en charge personnalisée, dans la continuité du lien entre les patients et leur équipe médicale.

Cette nouvelle collaboration permet d'élargir l'offre de soins du cabinet tout en renforçant l'esprit d'équipe au service des Saint-Aigulinois et des patients des communes limitrophes.

**Vous pouvez prendre rendez-vous pour tout acte infirmier avec les trois membres du cabinet au 05 46 48 06 58**



De gauche à droite - T. Cusintino - C. Cabon - G. Laguionie.

## COMMÉMORATION

## Cérémonie du 11 novembre 2025



**C'est par une splendide matinée très ensoleillée que s'est déroulée la cérémonie de commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918 et l'hommage aux morts pour la France en opérations extérieures.**

Le défilé, au départ de l'ancienne mairie, est constitué des portes-drapeaux d'une importante délégation de pompiers, du major de gendarmerie, des autorités, des anciens combattants et d'un nombreux public accompagné par la musique « Amazing Grace ».

Arrivée sur la place de la Victoire la cérémonie commence par le traditionnel « Garde à Vous » des pompiers pour la montée des couleurs. La sonorisation est assurée par Olivier Morcelet.

Ensuite arrive le temps des allocutions du Président Jacky Gard et de Madame le Maire Brigitte Quantin.

Tout d'abord, le président rend un

chaleureux hommage à nos poilus et à nos soldats morts pour la France en opération extérieure et a une fois de plus insisté sur le devoir de mémoire à transmettre aux jeunes générations. Madame le Maire quant à elle a rendu hommage à son tour à nos anciens et à tous les morts pour la France avec une attention toute particulière à un enfant de la commune mort pour la France en OPEX.

Un hommage a également été rendu à travers le dépôt de gerbes aux pieds du monument aux morts. La sonnerie aux morts précède la minute de silence et la Marseillaise. Enfin, les autorités vont saluer les porte-drapeaux et les délégations accompagnées par la sono avec « La marche des soldats » de Robert Bruce.

Le Président remercie tous les intervenants : les délégations, les Anciens Combattants et le public pour la réussite de cette cérémonie du souvenir.

Les porte-drapeaux rendent un dernier hommage à nos morts devant le monument.

Les anciens combattants et les membres honoraires se sont retrouvés salle Jules Ferry pour l'assemblée générale.



## SERVICES À LA PERSONNE

## L'ADMR en action



Mme Élise PRADIER de Saint-Aigulin.

**Lorsqu'on évoque l'ADMR, on pense spontanément à l'aide à domicile auprès des personnes âgées, malades, en situation de handicap ou des familles.**

C'est en effet le cœur de sa mission depuis sa création, en 1945. Cette année, l'ADMR fête ainsi ses 80 ans d'engagement. Mais au-delà de cette mission historique, l'association développe également un rôle essentiel, particulièrement dans nos territoires ruraux où l'habitat dispersé et l'éloignement des proches accentuent le risque d'isolement et de solitude des personnes seules ou dépendantes.

C'est ainsi que l'idée d'animations " l'ADMR en gogouette" est née, avec l'aide de nos financeurs. Depuis plus de 2 ans, presque chaque mois, est organisée une après-midi récréative par les bénévoles responsables, les salariés vont chercher les bénéficiaires à leur domicile pour les conduire dans une salle communale, mise à disposition par différentes communes de nos secteurs d'activité, en ce moment c'est Saint Martin d'Ary qui nous reçoit. C'est alors selon le thème choisi, chant danse musique, jeux de sociétés, lotos et parfois des rencontres intergénérationnelles avec des écoliers du

primaire (Chepniers, Bussac, Montguyon et bientôt Saint-Aigulin à programmer).

A chaque "Gogouette" nous pensons à célébrer les anniversaires des personnes présentes. Cette année Madame Renée Brunebarbe de Montguyon et Madame Élise Pradier de Saint-Aigulin ont reçu notre visite à domicile avec un bouquet de fleurs pour fêter leurs cent ans.

Depuis 2016 l'ADMR organise une autre manifestation en partenariat avec des associations écocitoyennes du secteur ; la "Gratiféria" réalisée chaque année dans le mois d'octobre, dans une salle polyvalente, celle de Montguyon. Les personnes viennent déposer dès le samedi après-midi et le dimanche matin vêtements enfants adultes, livres, jouets, petit électroménager et, donner ce dont elles n'ont plus besoin et prendre ce qui pourrait leur être utile. Ce sont des montagnés d'objets divers qui sont réutilisés dans un esprit écoresponsable qui est l'alternative au "tout jeter, tout acheter". C'est une action sociale et solidaire bien ancrée dans la politique ADMR dont le slogan est "l'aide à tous toujours partout".

## ALLIANCE DE LA DRONNE FC

**A l'aube de cette année 2026, le club de football vous présente tous ses vœux de bonheur, une bonne année et surtout une bonne santé.**

La compétition va reprendre pour tous les licenciés du club. Que cette nouvelle année leur donne l'occasion d'aller au bout de tous leurs objectifs ensemble, sans oublier la convivialité qui caractérise notre club... !

Nous avons créé une catégorie baby-foot demandée par nos instances fédérales et notamment la FFF ; Cette section permet aux plus jeunes nés entre 2020 et 2023 de découvrir le football à travers des activités ludiques adaptés et sécurisées.

Cette catégorie est encadrée par Déborah COUTSOUMBOS disponible au 07 70 54 07 50 (pour tout renseignement) le mercredi après-midi sur le site de La Roche-Chalais.

Merci beaucoup aux éducateurs, aux dirigeants, aux personnes qui s'investissent au long de l'année pour faire vivre notre club ! Ce soutien est « ô » combien important et permet de partager des valeurs communes.

Le club

Les U17.



## PAS ET GALOP

**Cette année, nous avons célébré les 15 ans de l'association Pas et Galop. Pour cette occasion, les adhérents se sont réunis pour un moment festif autour d'un repas et spectacle au Zagal Cabaret aux Mathes, le dimanche 21 décembre 2025.**

Lors de l'assemblée générale du samedi 15 novembre, un changement dans les membres du bureau a été voté. Voici le nouveau bureau qui se compose :

Président : M. Jean-Jacques Raud  
Vice-président : M. Philippe Bodet  
Secrétaire : Mme Angélique Perrier

Secrétaire adjointe : Mme Nathalie Auger  
Trésorière : Mme Pauline Tarraud  
Trésorière adjointe : Mme Maryline Garnier

Pour l'année 2026, l'association va vous proposer une dizaine de sorties. On débutera la saison des randonnées par la rando Saint-Valentin à Neuvicq.

Comme chaque année, la ville de Saint-Aigulin accueillera la rando « Aigu-rando » pour le week-end du dimanche 5 et lundi 6 avril 2026 au gymnase. Au programme des parcours de 7, 16 et 25 km, vous seront proposés.

**Renseignement : 07.86.40.31.08 (Jean-Jacques Raud) ou par Facebook : pas et galop ou par mail : pasetgalop@gmail.com**

Toute l'équipe de Pas et Galop, vous souhaite de bonnes fêtes et meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2026.

L'équipe Pas et Galop



### CALENDRIER PRÉVISIONNEL 2026

*Certaines dates peuvent évoluer en fonction des aléas sanitaires ou climatiques.  
Ouvert dans le respect des réglementations sanitaires en vigueur.  
Port du casque fortement conseillé. Possibilité assurance à la journée 5€.*



**FÉVRIER**  
Du jeudi 5 au dimanche 8  
- Participation au stand équilibré.  
Jumping de Bordeaux.

**FÉVRIER**  
Dimanche 15  
- Rando st valentin  
Neuvicq 17270 (adhérents).

**MARS**  
Dimanche 1  
- Rando des poissons  
stade de Cercoux 17270 (ouvert).

**MARS**  
Samedi 21  
- Participation carnaval de St-Aigulin 17360 (adhérents).



**Pas et Galop**

Renseignements :  
J.Jacques : 07 86 40 31 68  
Pauline : 06 31 40 56 19  
Maryline : 06 10 85 39 22  
Philippe : 06 70 58 49 07  
Mail : pasetgalop@gmail.com

**AVRIL**  
Dimanche 5 lundi 6  
- Aigu rando gymnase de St-Aigulin 17360 (ouvert).

**AOUT**  
samedi 29 et dimanche 30  
- Rando des amoureux  
La Genétouze 17360 (ouvert).

**SEPTEMBRE**  
Dimanche 6  
- Forum des associations  
St-Aigulin 17360

**SEPTEMBRE**  
Samedi 26 dimanche 27  
- Rando à Montignac sur Charente 16330 (ouvert).

**NOVEMBRE**  
Samedi 14 - AG Pas et Galop  
Dimanche 15  
- Rando des adhérents  
Rioux Martin 1621 (adhérents).

**DÉCEMBRE**  
Jeudi 31- Réveillon P. et G.  
Échourgnac 24410 (adhérents).

Association loi 1901 n° W 171001094 - Siren 750 132 664 00012 - Siège Social mairie de St Aigulin 17360

## ARHSA

**C'est le 20 septembre, à l'occasion des journées européennes du Patrimoine, qu'a eu lieu notre dernière sortie de l'année 2025.**

Nous avons consacré toute l'après-midi à la visite guidée de la bastide de Saint Aulaye-Puymangou : four banal, lavoir, remparts, moulin, église romane, cimetière... L'ancien château, transformé en hôtel de ville, nous a servi de refuge pendant l'orage. Nous avons ainsi eu le temps de découvrir la salle des mariages et la belle salle du conseil à l'étage. La sortie s'est terminée autour d'un pot au café des sports, où les inconditionnels du rugby ont pu suivre la fin du match entre la France et l'Angleterre.

A la fin de l'année 2025 l'ARHSA a répondu avec enthousiasme à une initiative inédite de la municipalité : l'organisation d'un calendrier géant de l'Avent, sous la responsabilité d'Anne Dribault, adjointe au maire. Une idée originale puisque chacune des 24 cases devait illustrer un élément de l'histoire locale sous de nombreux aspects : architectural, économique, culturel, associatif...C'était l'occasion pour notre association de renouer avec la recherche historique. A cela s'ajoutait une dimension collective de partage et de convivialité. Les rencontres avec l'organisatrice, avec les animateurs du groupe Népomucène, avec les bénévoles en charge de la décoration ont émaillé les mois d'octobre, novembre et décembre. L'ouverture des cases les samedis 6, 13, 20 et mardi 23 décembre ont fait vivre à tous l'histoire locale dans une ambiance festive.

Notre association a été heureuse de participer, en acteurs ou en spectateurs, à cette expérience nouvelle. Elle ne peut qu'être favorable à ce genre d'initiative permettant à tous des rencontres humaines et un partage des connaissances



autour du patrimoine.

Nous nous retrouverons, une fois les fêtes passées, pour notre Assemblée Générale fin janvier dans l'après-midi, à la salle Jules Ferry.

A tous l'ARHSA présente ses meilleurs vœux pour l'année 2026.

**Contact : Michèle Cottenet 06 20 90 29 18  
ou Anne-Marie Chatain : annemarie.chatain@sfr.fr**



### La magie toujours présente au marché de Noël

Cette manifestation marquant la saison des fêtes de fin d'année a attiré énormément de monde tout au long des deux journées. Près de 40 exposants (installés soit à l'intérieur du foyer municipal ou en extérieur), artisans, producteurs locaux et associations, ont offert une vitrine colorée de talents et de savoir-faire de notre région. Les visiteurs ont pu déambuler parmi les stands, découvrant des créations artisanales, des produits du terroir et des gourmandises qui ont ravi les papilles.

L'autre point fort du marché a été évidemment la patinoire, installée depuis quatre années maintenant, et qui a attiré évidemment encore énormément de visiteurs.

Un atelier de maquillage a permis à chacun de se transformer en personnage féérique. Lioyo, caricaturiste tendre et bienveillant, est revenu « croquer le profil » et en quelques minutes à de nombreux visiteurs. Des ateliers étaient animés par les CMJ pendant les deux jours.

La classique retraite aux flambeaux, les chants de Noël par nos deux écoles maternelle et élémentaire, l'animation musicale de Kevin Rouzier ont enchanté un public en fin de journée.

La magie de Noël a également été renforcée par la présence exceptionnelle du Père Noël pendant ces deux journées ainsi

que les balades en calèche et en poneys.

Bref, un week-end réussi où toutes les générations étaient présentes et où l'on est venu en famille se mettre dans l'ambiance de Noël.

Nous remercions chaleureusement toutes les personnes qui ont contribué, une nouvelle fois, à ce que cette manifestation soit encore une réussite.

A l'année prochaine avec encore plus de surprises !

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

Notre prochaine AG aura lieu le **vendredi 6 février 2026 à 19h** salle Jules Ferry.

Nous vous attendons nombreuses et nombreux pour continuer à dynamiser notre commune.

Si vous voulez consacrer une partie de votre temps aux activités de l'association, vous êtes les bienvenus.

### PROCHAINES MANIFESTATIONS :

**Samedi 4 avril** : Loto de Pâques (Foyer municipal)

**Dimanche 26 avril** : Foire de Printemps (Théâtre de Verdure)

**Les vendredis 3 et 24 Juillet et 7 août** : Marchés nocturnes (Théâtre de Verdure)

**Samedi 17 octobre** : Loto (Foyer municipal)

**12 et 13 décembre** : Marché de Noël



### ASTEUR POKER



#### Asteur Poker Club en pleine dynamique !

Nous débutons cette nouvelle année sur une note très positive. Le club se classe actuellement 5<sup>e</sup> au championnat interclub, une performance remarquable qui récompense l'engagement et la régularité de l'ensemble de ses membres tout au long de ce début de saison.

Les résultats individuels sont également à l'honneur, avec deux joueurs du club classés 13<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> au classement général régional (sur 88). Une belle reconnaissance du niveau et du sérieux du travail fourni par nos représentants lors des compétitions.

Cette dynamique se reflète aussi dans la vie du club, qui compte désormais 16 adhérents. Une progression constante qui témoigne de l'attractivité du poker associatif et de la convivialité qui règne au sein de l'Asteur Poker Club.

En ce début d'année, le club tient à souhaiter une excellente année à toutes les habitantes et tous les habitants de la commune de Saint-Aigulin, en espérant partager encore de nombreux moments sportifs et conviviaux ensemble.

**Le club organisera le dernier match de la ligue française de poker le 8 Mars !**

Rendez-vous autour des tables pour la suite de la saison, qui s'annonce passionnante !

### COMITÉ DES FÊTES



#### Pour finir la saison avec une belle météo ensoleillée, la Fête des vendanges a été un véritable succès.

Le dimanche 5 octobre, pour la brocante d'automne, 117 exposants ont déballé le long de la rue Victor Hugo bien remplie, fermée à la circulation pour l'occasion.

De nombreux visiteurs sont venus chiner. La restauration organisée par le comité des fêtes a eu un franc succès. Avec une fête foraine bien aménagée avec plus de manèges que l'année dernière.

Et le jeudi 18 décembre nous avons participé au spectacle de Noël des enfants des écoles primaire et maternelle aux côtés de l'inter-association.

Le comité des fêtes vous souhaite bonne et heureuse année 2026.

### BUTTERFLY CHEER

#### Les Butterfly préparent le championnat de France 2026

Saint-Aigulin sera représenté par nos Butterfly au championnat de France de majorettes et cheerleading organisé par l'Association des Majorettes Françaises du 14 au 17 mai 2026 à Gémozac chez nos amies les Bâtons de l'Estuaire !

Nous nous entraînons sans relâche afin de ramener l'or dans notre commune et mettre à l'honneur Saint-Aigulin, notre travail et nos disciplines.

Nous avons réalisé notre tombola de Noël et nous remercions toutes les personnes ayant participé !

Nous serons présentes sur les marchés les samedi 10 janvier 2026, 7 février 2026, 14 mars 2026, 11 avril 2026 et le 9 mai 2026 pour vendre des gâteaux, chocolat chaud, café et crêpes.

Nous organisons un loto le 18 avril 2026, n'hésitez pas à venir partager un moment avec nous. Les bénéfices nous aideront pour aller à ce championnat de France 2026 !

Les Butterfly tiennent à remercier les commerçants de Saint-Aigulin et alentours qui ont sponsorisé nos calendriers 2026 et nous aident lors de nos tombolas ! N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez acheter un calendrier, faire un don, rejoindre l'équipe ou si vous avez des questions.

Vous pouvez nous contacter au 06 18 33 18 63 ou par mail : majorettecheerleader@gmail.com

L'ensemble de l'association des Butterfly Cheer vous souhaite une bonne année 2026 !



### AMSA/ ROCKSCHOOL

La voici, la voilà l'affiche de notre prochaine soirée et pour l'occasion, place à la jeunesse et au rock'n'roll avec les talentueux Pace Warped et No rest for the Frenchies !

**NO REST FOR THE FRENCHIES** est un groupe de musique audacieux, originaire de Poitiers, fondé en 2023. Le groupe est composé de deux guitares, de deux voix, d'une basse et d'une batterie. Il rassemble quatre musiciens talentueux au feeling inébranlable. NRF dégage une créativité qui ne saurait rester dans l'ombre. Pour les suivre et les soutenir c'est par ici : <https://www.facebook.com/norestforthe frenchies/>

Avec des influences allant de Black Sabbath à Mastodon, en passant par Rage Against the Machine, leur musique va bien au-delà du rock conventionnel. En combinant énergie, riffs saisissants, et rythmique dynamique, NRF parvient à créer une unification autour d'eux. Ce cocktail captive l'audience dans une synergie impressionnante.

Rafraîchissant, dynamique, inspiré...

**PACE WARPED** et leur dernier titre "Crépuscule" sorti il y a quelques mois.

Ils sont jeunes, ils sont beaux, ils sont doués et sont aussi de ceux qui, de par leur talent, leur créativité et leur présence en nos murs, écrivent la belle histoire du Kayak.

Pour les suivre et les soutenir c'est par ici :

<https://www.facebook.com/share/1A65fjeuDG/>

Toute l'équipe du Kayak vous souhaite une excellente année 2026 ! Et à peine réveillés de ce nouvel an, nous sommes déjà à pied d'œuvre dans notre belle salle du Kayak avec un réaménagement complet de notre salle bar pour vous accueillir dans les meilleures conditions lors de nos prochaines soirées

Ouverture des portes à 21h - 5€ - Gratuit pour les - de 16 ans



### L'ENSEMBLE VOCAL DE LA DRONNE

**Une année riche en musique et en projets pour notre ensemble vocal.**

En cette fin d'année, notre ensemble vocal se réjouit d'un bel élan de dynamisme et de partage. Nos rangs se sont enrichis de nouveaux choristes, mais aussi de deux talentueux instrumentistes : Jean-Baptiste Furet à l'orgue et Jean-Noël Mestreau à la clarinette, dont l'arrivée apporte une nouvelle couleur musicale à notre formation.

Portés par cette énergie renouvelée, nous avons eu le plaisir de nous produire le 19 octobre à l'église Saint-Gervais de Jonzac, où nous avons été chaleureusement accueillis. À l'issue de ce concert, l'APCOS (Association pour la Protection et la Connaissance des Orgues de Saintes) nous a fait l'honneur de nous proposer un concert à Saintes en 2026.

Le 14 décembre, nous avons franchi la Dronne pour donner notre concert de Noël à l'église de La Roche-Chalais. Cette soirée s'inscrivait dans le cadre du 25<sup>e</sup> anniversaire de l'association des Amis de l'Orgue de La Roche-Chalais, qui nous avait sollicité pour participer à cet événement. C'est avec un grand plaisir que nous avons répondu favorablement à la proposition de Monsieur Alain Despois. À cette occasion, nous avons interprété de nombreux chants de Noël, très appréciés du public. Notre organiste étant malheureusement indisponible,

Monsieur Karl Granger a eu la gentillesse de le remplacer.

L'année 2026 s'annonce déjà prometteuse, avec notamment un concert à Saintes prévu le 23 mai, ainsi que d'autres projets actuellement en cours de réflexion.

Nous profitons de ce premier Petit Aigulinois de l'année pour adresser à chacune et chacun nos meilleurs vœux pour 2026.

Enfin, nous tenons à exprimer notre sincère reconnaissance à Madame le Maire, à son conseil municipal, ainsi qu'à l'ensemble des agents municipaux, pour leur écoute, leur aide et leur soutien constant tout au long de l'année.



**DON DU SANG**

En cette fin novembre, L'Établissement Français du Sang, site de Saintes, nous conviait à un quatrième et dernier don pour l'année 2025.

Nous pouvons donc dès à présent établir un premier bilan. Ce dernier don avec 49 présentés 44 prélevés et 1 nouvelle candidature a été un peu à l'image des précédentes collectes c'est-à-dire en dessous de ce que nous pourrions réaliser et des bonnes collectes faites il y a seulement quatre à cinq ans de cela.

Nous aurons certainement à l'occasion de notre prochaine assemblée générale, à essayer de comprendre cette relative désaffection de nos collectes.

Déjà nous pensons avoir quelques réponses à cette situation : le départ de plusieurs donneurs atteints par la limite d'âge. Également une collecte organisée à Saint-Aulaye qui nous prive de donneurs de cette localité ainsi que de La Roche-Chalais.

Nous espérons avec le changement de principal au collège de Saint-Aigulin une réponse positive à notre demande d'intervention afin de promouvoir le don de sang auprès des élèves de 3<sup>ème</sup>, malheureusement à ce jour ce n'est pas le cas.

Nous espérons que les collectes des **16 février, 18 mai, 14 septembre et 23 novembre 2026** connaîtront de meilleures fréquentations.

Autre date importante le **samedi 14 mars 2026 à partir de 11h30** se déroulera notre assemblée générale à Boscamnant.

En ce début d'année le bureau de l'ADSB vous souhaite une excellente année 2026.

**AIDE À L'EMPLOI**

**ÉLECTION 2026**

## ADMINISTRATION

● **ADMR SAINT-AIGULIN**

58 rue Victor Hugo - Saint-Aigulin :

Permanence : **05.46.70.09.97**Adeline : mercredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h  
Rives du Mouzon - Saint-Martin d'Ary :Permanence : **05.46.04.45.97**

Marion Adeline ou Tiphanie :

Lundi et vendredi de 9h à 12h30

Mardi et jeudi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

● **CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (Dépt 17)**

Mairie de Montendre : jeudi de 13h30 à 16h30

Point Internet : Visio accueil

Jonzac : 5 rue des Guits, le jeudi

de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

● **CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES**26 avenue Foch - JONZAC : **05.46.48.00.05**

t017029@dgfip.finances.gouv.fr

● **CONCILIATEUR**

Monsieur François HERNANDEZ

Permanence tous les 2<sup>e</sup>s mercredi de chaque mois entre 9h et 12h à Montguyon.Prendre RDV à la MSAP : **05.46.04.01.45**● **FRANCE TRAVAIL**[www.francetravail.fr](http://www.francetravail.fr) et le **3949**● **MISSION LOCALE de HAUTE-SAINTONGE**

Votre conseillère : Mélanie AUDUREAU

**05 46 49 01 79 / 06 07 78 89 86**Courriel : [maudureau.ml@haute-saintonge.org](mailto:maudureau.ml@haute-saintonge.org)ou [contact.ml@haute-saintonge.org](mailto:contact.ml@haute-saintonge.org)Rendez-vous : Siège à Jonzac : **05 46 48 58 10**ou Antenne de Montguyon : **05 46 86 47 07**● **M.F.S (Maison France Services) :**72 rue Victor Hugo : **05.46.04.90.01**

Permanences : CPAM - Pôle Emploi

CAF - Mission locale - MSA

Permanence : lundi matin de 9h à 12h sur RDV

● **MAISON DES SERVICES :**72 rue Victor Hugo : **05.46.04.90.01**Cartes d'identité / passeport : **06.72.93.55.73**

Horaires : Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30

Mercredi 9h à 12h30 et 13h30 à 17h

● **SÉCURITÉ SOCIALE :**● **C.P.A.M.**

4 rue René Cassin - 17114 Saintes

Rendez-vous avec le conseiller : **3646**● **MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE**Route de Royan - Montguyon : **05.46.49.27.77**● **SERVICE SOCIAL**

Permanence sur Saint-Aigulin

SUR RDV UNIQUEMENT au **05.46.49.27.77**● **V.I.E.**

Antenne de Saint-Aigulin :

58 rue Victor Hugo : **06.03.31.32.54**

Conseillère en insertion : Marie-France GUENON

Antenne de Montguyon :

32 rue de Vassiac : **05.46.04.08.69**

## VIE PRATIQUE

● **CABINET DENTAIRE**

Mme DIBY Antoinette - 2 place Jules Ferry

**05.46.48.37.67**● **CABINETS INFIRMIERS**

Mme CABON Christelle, M. CUSINTINO Thierry

et M. LAGUIONIE Gauthier **05.46.48.06.58**

Maison de Santé Pluridisciplinaire - Place de Verdun

Soins au cabinet sur rendez-vous

Mme BONDU Angélique et CAILLAU Solène

2 place Jules Ferry **06.31.18.88.15**

Soins au cabinet et à domicile sur rendez-vous

● **CABINET PÉDICURIE-PODOLOGIE**

Mme DENOUVION Léa et TORCQ-BLANC Marie

Maison de Santé Pluridisciplinaire - Place de Verdun

**05.46.04.88.25** - sur rendez-vous● **CABINET MÉDICAL**

Maison de Santé Pluridisciplinaire - Place de Verdun

Dr PETTES Sandrine **05.46.04.88.11**Dr BOUMAZZOUGH Abdelaziz **06.23.14.12.65**Dr VERGÉ Dominique **09.73.05.72.72**● **DIÉTÉTICIENNE-NUTRITIONNISTE**

Maison de Santé Pluridisciplinaire - Place de Verdun

Mme Léa BURDINSKA - **06.10.08.39.19**● **KINÉSITHÉRAPIE**

Mlle SZÁNTÓ Andréa et Clémence BRIERE

3 rue Victor Hugo **05.46.04.80.29**● **HYPNOLOGUE / THÉRAPEUTE**

Maison de Santé Pluridisciplinaire - Place de Verdun

Sandrine DASPET **06.33.48.63.51** sur RDV● **MÉDECINS DE GARDE****05.46.27.55.20** - Urgence seulement, faites le **15**● **OSTÉOPATHIE / OSTÉOPATHE**

Mlle SZÁNTÓ Andréa

3 rue Victor Hugo **06.45.76.59.18**● **POMPES FUNÈRES**CIEL & TERRE : **05.46.70.63.47**QUANTIN FUNÉRAIRE : **05.46.04.89.06**● **PUÉRICULTRICE**Service Social de Montendre : **05.46.49.27.77**● **SANTÉ À DOMICILE**

Service de Soins à Domicile

17270 Saint-Martin-d'Ary : **05.46.04.52.26**● **SECOURS CATHOLIQUE**

Horaires le jeudi matin de 9h à 12h

et le 1<sup>er</sup> samedi de chaque mois de 9h à 12hPlace Jules Ferry - **06.81.86.24.15**● **SOPHROLOGUE**Mme HUOT Delphine - **06.62.26.33.38**● **TAXI - AMBULANCE**

QUANTIN AMBULANCE S.A.R.L.

Gérant BONDU Patrick **05.46.04.80.36**● **TAXI**

TAXI CHRISTINE 7J/7 - Conventionné SS

**05.46.04.83.17** ou **06.70.12.84.65**● **VÉTÉRINAIRES**

Clinique vétérinaire : 35 ter av. de Saintonge

Docteurs COENEN Katrien, DE WEEER Koen

et MASSONI Sabrina - **05.46.04.83.66**

## NUMEROS UTILES

● **GENDARMERIE**Montguyon : **05.46.04.10.13**Saint-Aigulin : **05.46.04.80.03**● **AGENCE POSTALE COMMUNALE**

Les mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h

Les lundi, mercredi et samedi de 9h à 12h30

● **CONCILIATEUR DE JUSTICE**

Mme Catherine QUEILLE

Permanence 2<sup>e</sup> mardi du mois à Montguyon

de 8h30 à 12h - RDV à prendre en mairie

au **05.46.86.47.17**

et à Montendre de 13h30 à 17h

RDV à prendre en mairie au **05.46.49.20.84**● **POMPIERS**Faites le **18** - Portable le **112**● **S.O.S. Essaims**• Léger Destruction Montguyon - **06.60.05.71.03**• Claude Gombaudo Le Fieu - **06.09.79.01.90**• M. Julien RULIN - **06 72 66 18 80**• X'TREME La Roche-Chalais - **06.88.38.43.55***Prestation couverte par la cotisation communale pour l'ensemble des habitants de la commune.*● **DÉRATISATION**Ets D.C.G. - La Roche-Chalais - **05.53.91.46.09**● **DÉCHETTERIE**

Du mercredi au samedi

De 9h à 12h30 et de 14h à 17h30

Tél : **05.46.70.43.64**

## PHARMACIES

**PHARMACIE FORT**

74 rue Victor Hugo - 17360 Saint-Aigulin

Tél : **05.46.04.80.32****PHARMACIE MENZ Matthieu**

1 place de la Mairie - 17270 Montguyon

Tél : **05.46.04.10.06****PHARMACIE BONICHON**

Av. d'Aquitaine - 24490 La Roche-Chalais

Tél : **05.53.91.42.47****PHARMACIE DES REMPARTS**

6 place Pasteur - 24410 Saint-Aulaye

Tél : **05.53.90.42.08****PHARMACIE AMAROT**

Le Bourg - 17270 Cercoux

Tél : **05.46.04.71.28****PHARMACIE DE LA SANTÉ**

12 rue Jacques Beaumont - 17130 Montendre

Tél : **05.46.49.20.88****PHARMACIE MEULEMENS Henry**

1 rte de Montendre - 17210 Montlieu-la-Garde

Tél : **05.46.04.44.06**

## PHARMACIES DE GARDE :

**www.3237.fr**

Gratuit

# AGENDA

Les dates ci-dessous, programmées annuellement, peuvent être modifiées ou annulées par les associations concernées.

## JANVIER

**Mercredi 14 : Jeux de société**  
à la médiathèque – Gratuit

**Samedi 17 : Théâtre : Marié à tout prix**  
organisé par la troupe Du plaisir avant tout  
au Théâtre Tony Poncet – 20h30 – 10€/pers

**Samedi 17 : Salon Rouge Passion**  
«Féminité – Glamour – Charme – Beauté»  
au Foyer Municipal

**Vendredi 23 : Théâtre : Les drôles de dames**  
Spectacle humoristique et musical  
au Théâtre Tony Poncet – 20h30 – 12€/pers

**Samedi 24 : Loto de la Maternelle**  
au Foyer Municipal à partir de 20h30

**Mercredi 28 : Nouvel An Chinois**  
à la médiathèque – Gratuit

## FÉVRIER

**Samedi 7 : Goûter des Séniors**  
Salle Jules Ferry à 12h  
organisé par la mairie

**Samedi 7 : Théâtre :**  
Spectacle non communiqué  
au Théâtre Tony Poncet – 20h30 – 10€/pers

**Mercredi 11 : Animation Saint Valentin**  
à la médiathèque – Gratuit

**Vendredi 13 : Théâtre : Madame T**  
Spectacle sur le handicap  
au Théâtre Tony Poncet – 20h30 – 10€/pers

**Samedi 14 : Loto Guy Epaud**  
au Foyer Municipal à partir de 20h30

**Lundi 16 : Don du sang**  
au Foyer Municipal de 8h30 à 13h

**Samedi 21 : Loto des Anciens Pompiers**  
au Foyer Municipal à partir de 20h30

**Mercredi 25 : Animation**  
à la médiathèque – Gratuit de 14h30 à 16h30

**Samedi 28 : Concert Rock**  
Pace Warped" & No rest for the Frenchies !  
au Kayak – à partir de 21h – 5€  
Gratuit pour les – de 16 ans  
organisé par l'AMSA

**Samedi 28 : Théâtre**  
au Théâtre Tony Poncet – 20h30 – 10€/pers

## MARS

**Mercredi 1<sup>er</sup> : Loto du Football Club**  
au Foyer Municipal à partir de 20h30

**Samedi 7 : Théâtre : Duo d'âge moyen**  
Farce médiévale  
au Théâtre Tony Poncet à partir de 20h30

**Samedi 7 : Loto Karaté Club**  
au Foyer Municipal à partir de 20h30

**Dimanche 8 : Match Ligue Française de Poker**  
organisé par Asteur Poker

**Les Mercredis 11 et 25 : Animations**  
à la médiathèque – Gratuit

**Samedi 14 : Qui a tué Charles Perrault**  
Comédie policière  
au Théâtre Tony Poncet à partir de 20h30



## ÉLECTIONS MUNICIPALES

15 MARS

1<sup>er</sup> TOUR DE SCRUTIN  
au Foyer Municipal

22 MARS

2<sup>e</sup> TOUR DE SCRUTIN  
(sous réserve des résultats du 1<sup>er</sup> tour)  
au Foyer Municipal

**Mercredi 18 : La science se livre 2026**  
Animation Pôle de l'Espace Mendes France :  
Le secret des dinosaures – 10h30  
à la médiathèque – Gratuit

**Samedi 21 : Carnaval**  
au Foyer Municipal à partir de 20h30  
organisé par l'Inter-association

## AVRIL

**Samedi 4 : Loto de l'ASA**  
au Foyer Municipal à partir de 20h30

**Les 4 et 5 : Aigu-Rando : Randonnée équestre**  
Parcours de 7, 16 et 25 km  
organisée par Pas et Galop

**Samedi 18 : Loto des Butterfly Cheer**  
au Foyer Municipal à partir de 20h30



## ÉTAT CIVIL

### NAISSANCES

ROUZEAU MIEN Pablo, Benoît  
né le 16 septembre 2025

ROUZEAU MIEN Lysio, Franck  
né le 16 septembre 2025

JOACHIM SAUBUSSE Elio, Wilfrid  
né le 16 octobre 2025

### MARIAGES

Néant

### DÉCÈS

HUOT Violette, Jeanne, Elisabeth  
décédée le 9 septembre 2025  
à l'âge de 76 ans

DUMAS Danielle, Maryse  
épouse MATHIEU  
décédée le 24 septembre 2025  
à l'âge de 78 ans

COIFFARD Jacques  
décédé le 10 novembre 2025  
à l'âge de 89 ans

UNDERHILL Diana, Susan  
épouse JOHNSON  
décédée le 5 décembre 2025  
à l'âge de 80 ans

## LES MESSSES

Tous les dimanches et fêtes de l'année,  
messe à 10h30 à Saint-Aigulin en l'église Saint-Fort

Tél. : 05.46.04.80.50 Mail : paroisse.saintaigulin@orange.fr - Blog : paroissesaintaigulin.com



Retrouvez toutes  
les informations  
et alertes de la mairie  
sur PanneauPocket